

SOMMAIRE

LA CRISE POLITIQUE	1
▶ Préparatifs électoraux, amnistie, candidatures à la présidentielle	1
Préparatifs techniques	1
Mise en œuvre de l'amnistie	2
Pléthore de candidatures, candidature hors délai d'Andry Rajoelina, Cour électorale contestée	3
Controverses sur la démission des autorités candidates, le « <i>Triumvirat</i> » et le report des élections.....	7
▶ Le dialogue malgache-malgache à l'initiative du FFKM propose une nouvelle transition	15
▶ La SADC, l'UA et l'UE face à la nouvelle donne électorale, diplomatie	16
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	21
▶ Esclavage moderne, droits des femmes, enfance, éducation	22
▶ Santé	23
▶ Insécurité	23
▶ Justice, gouvernance, prisonniers politiques	24
▶ Médias.....	26
ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT	27
▶ Exploitation des ressources minières.....	27
▶ Traffics de bois précieux.....	27
▶ Environnement, calamités	28
▶ Divers	29

LA CRISE POLITIQUE

▶ Préparatifs électoraux, amnistie, candidatures à la présidentielle

Préparatifs techniques

02/05 - Opération « CIN » prolongée : le délai de délivrance des jugements supplétifs d'actes de naissance, dans le cadre de l'opération « *Carte nationale d'identité* », est prorogé de 6 mois. La délivrance des CIN pourra se poursuivre jusqu'à la date de clôture de la révision systématique de la liste électorale. A mi-mai, 500.000 sur les 900.000 personnes prévues par la CENIT ont pu bénéficier de l'opération « *jugement supplétif et carte d'identité nationale* » menée par le ministère de l'Intérieur. Le ministre Florent Rakotoarisoa indique que l'objectif fixé par la CENIT pourrait ne pas être atteint car il résulte d'une simple estimation.

07/05 - 16/05 - Le dépôt de candidature à l'élection législative du 25 septembre est ouvert au niveau des districts. La clôture devait avoir lieu le 26 mai mais compte tenu du peu d'empressement des candidats, la date butoir a été reportée par le ministère de l'Intérieur au 15 juin, au-delà de la date préconisée par la CENIT. Béatrice Atallah a justifié cette prorogation par des retards administratifs, causés entre autre par une grève des greffiers.

08/05 - 41 candidatures validées par la CES : Didier Ratsiraka s'oppose au bulletin unique¹. Il trouve irréaliste ce projet compte tenu du nombre de candidats et en raison du taux élevé d'analphabétisme. « *Des pays développés n'utilisent même pas le bulletin unique, alors je me demande pourquoi un pays en voie de développement comme Madagascar doit l'utiliser* » affirme l'ancien président. Didier Ratsiraka pense également que le bulletin unique pourrait faciliter la fraude, car des malintentionnés peuvent tromper les électeurs pas suffisamment éduqués à cocher deux noms, par exemple, pour obtenir l'annulation du vote.

¹ Cf. la longue interview de Didier Ratsiraka, en langue malgache (1h29') - <https://www.youtube.com/watch?v=YcmsbW1EgoQ>

09/05 - 18 candidats ont signé le document élaboré par le Bianco, comportant des engagements incitant les candidats à respecter notamment l'État de droit, l'indépendance de la justice et les principes de séparation des pouvoirs, à renforcer les institutions de la République, à rester des modèles d'intégrité et d'honnêteté dans l'exercice de leur mandat, à faire spontanément une déclaration de patrimoine au plus tard 3 mois après leur prise de fonction et à renforcer la bonne gouvernance. À entendre le général Faly Rabetrano, directeur général du Bianco, l'initiative est calquée sur celle de Transparency International lors des élections en France.

10/05 - Le tirage au sort de l'ordre de présence des candidats sur le bulletin unique favorise Lalao Ravalomanana. Elle apparaît en seconde position sur 41 candidats². Andry Rajoelina est relégué à la 29^{ème} place mais *Madagate* voit dans ce chiffre de nombreuses raisons pour croire à un heureux présage. Les 10 premiers rangs de la liste étaient très convoités et des candidats de taille s'y retrouvent. Outre Lalao Ravalomanana, Hajo Andrianainarivelo est au 6^{ème} rang, l'ancien premier ministre Camille Vital au 10^{ème}. L'ordre des candidats pour le temps d'antenne sur la RNM et la TVM durant la campagne officielle qui débutera le 23 juin fera l'objet d'un autre tirage au sort. Afin d'aider les candidats à maîtriser l'environnement juridique électoral, un « *atelier d'échange d'expériences* » sera lancé à l'initiative de la CENIT et de ses partenaires locaux et internationaux. Il en sera de même pour une centaine d'avocats qui bénéficieront de formations sur les contentieux électoraux.

11/05 - La question du plafonnement des dépenses de campagne reste en suspens. Le premier ministre admet que le principe ne fait pas consensus. Un projet de texte est examiné par le gouvernement. Il prévoit une limitation à 30 milliards Ar pour le 1^{er} tour, à 35 milliards pour le second. Les partisans du plafonnement mettent en avant la situation économique pour justifier la modération des dépenses de campagne qui vont être étalées sur la place publique alors que la population ne parvient plus à subvenir à ses besoins élémentaires.

16/05 - Sécurisation des élections : aucune suite à la demande des forces de l'ordre qui réclament un budget de 7 milliards Ar, confie le général Ravalomanana, commandant de la gendarmerie. Et de poursuivre, non sans acrimonie, que « *si la requête semble n'avoir pas toujours été entendue jusqu'à maintenant, c'est peut-être parce que la conviction d'optimiser la sécurité des prochains scrutins n'est pas là* ».

Le format du bulletin unique est arrêté : contrairement au projet initial, ce ne sera pas un ruban de 1,20 m de long mais un formulaire au format A3. « *Ces changements ont été proposés dans le but de faciliter l'éducation citoyenne* », selon Béatrice Atallah, président de la CENIT. Il devrait être fourni aux 19.000 fokontany des panneaux d'affichage de plus de 60 m, avec 1,20 m pour chaque candidat. La Commission demande qu'on mette à sa disposition des hélicoptères pour l'aider dans ses déplacements. L'armée sud-africaine a répondu positivement.

Mise en œuvre de l'amnistie

08/05 - Le CRM se met lentement en place. Ses membres ont procédé à la création de 4 commissions : « *Vérité et réconciliation* », « *Indemnisation des victimes des événements politiques survenus depuis 2002* », « *Instruction de l'amnistie sur requête* » et « *Prévention des crises cycliques* ». De plus, le CRM a commencé la mise en œuvre du processus d'élaboration du « *Fatoram-pihavanana* » qui, conformément au texte fondateur de l'institution, doit intervenir en accompagnement de la Constitution, ainsi que des textes législatifs et règlementaires. Dans leur démarche, les membres du Conseil comptent collecter les propositions des populations de toutes les régions.

13/05 - Le CRM tend la main au FFKM. « *Nous allons demander un entretien avec le FFKM* », déclare Sylvain Rabotoarison, président du Conseil de réconciliation malagasy (CRM). L'objectif serait de trouver la manière de faire converger les actions du FFKM et du CRM, parfois perçues comme concurrentes. Le retard pris dans la mise en place du CRM a entraîné un retard dans ses actions, notamment en ce qui concerne la réconciliation. Cette institution prévue par la feuille de route a été devancée par le FFKM, dont les réunions du 3, 4 et 5 mai ont prévu la rencontre entre les trois anciens chefs d'État et le président de la Transition, comme premier pas vers la réconciliation. En tendant la main aux Eglises, le CRM pourrait vouloir prendre le train en marche et éviter ainsi d'être mis à l'écart du processus de réconciliation, dont il devrait être le premier acteur, en tant qu'institution. Le président du CRM lance également un appel « *à toutes les autres entités à vocation réconciliatrice* » pour qu'elles rallient le mouvement. Une source informée laisse entendre que le FFKM ne serait pas opposé à une collaboration à la condition que le CRM se plie aux conditions des Eglises.

13/05 - Le CRM envisage d'organiser une rencontre des 41 candidats. Objectif : assurer l'apaisement politique et éviter que des troubles et des affrontements se déclenchent avant, pendant et après la période électorale. A cet effet, il propose la signature d'une « *charte des candidats* », incitant ces derniers à s'engager à respecter le choix des électeurs, à se préoccuper de l'unité nationale et à régler tout litige électoral par la voie légale. La même démarche sera entreprise en direction des candidats aux législatives.

² Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/39/79/448497/86496963.pdf>

Une liste des bénéficiaires de l'amnistie sur requête sera publiée avant le 26 mai. Les membres de la commission amnistie du CRM procèdent actuellement à des enquêtes portant sur les dossiers reçus. Les résultats seront discutés au cours de son assemblée générale, avant d'être remis à la Commission spéciale auprès de la Cour suprême, qui aura à officialiser la liste des bénéficiaires.

18/05 - Une troisième liste de bénéficiaires de l'amnistie de plein droit est publiée par la Commission spéciale au sein de la Cour Suprême. Parmi eux : Emmanuel Razafindrakaza, l'adjutant-chef Randrianantenainasolo Jean, Velomita Ferdinand, le colonel Rakotosalama Raymond, Rakotomahafaly Denis, ancien député, Ratoabolamanana Rakotozandry Merci, ancien député, Azaly Ben Marofo, ancien ministre de la Sécurité publique et son fils Tabibo Raymond, Azaly Antonio, Gara Laurence Jean Robert, ancien gouverneur d'Antsiranana, l'ancien gouverneur de la Banque centrale, Ferdinand Velomita, le sergent Masesy Bernard, impliqué dans le coup de force dirigé par le général Randrianafidisoa, à la BANI, en 2006. Le commissaire divisionnaire Emmanuel Razafindrakaza, dit général Bolo, accusé puis condamné par le régime Ravalomanana pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, dans l'affaire RTS Fiadanana. Il avait retrouvé la liberté à l'issue du mouvement populaire de 2009. Il a été blanchi pour la première fois en août 2012 lorsque la justice a prononcé un non-lieu pour l'affaire le concernant. Plusieurs fois pressenti comme ministre de la Sécurité intérieure, le général Bolo est actuellement directeur de cabinet de ce ministère.

Pléthore de candidatures, candidature hors délai d'Andry Rajoelina, Cour électorale contestée

03/05 - 49 dossiers de candidatures à la présidentielle : une pléthore sévèrement jugée par l'opinion publique. La population y voit l'expression de l'égoïsme des hommes politiques ainsi que de leur versatilité, la preuve - une de plus - de la volonté des hommes politiques d'accaparer la direction de l'Etat et ses avantages. Elle ne comprend pas comment la mouvance du président de la Transition a pu accoucher de 7 candidats, une situation qui pourrait lui faire perdre toute chance de propulser l'un des siens à la tête de l'Etat. Les électeurs assistent à une guerre fratricide au sein de chaque courant politique. Nombre de candidatures sont considérées comme « *non sérieuses* » car émanant de personnalités ayant profité de l'occasion pour se faire une publicité personnelle.

Andry Rajoelina rejette la candidature de Lalao Ravalomanana, autorisée à rentrer en mars à condition de s'abstenir de toute activité politique. « *Avec la candidature de sa femme, on peut dire que c'est l'ex-chef de l'État lui-même qui se présente aux élections. J'aurais très bien pu agir pareillement en présentant ma femme à ma place et je suis sûr qu'elle aurait été élue, mais la vie de la Nation n'est pas un jeu d'enfant* », a-t-il critiqué. Et de signaler que « *l'ex-président a signé un engagement sur l'aspect humanitaire de la visite de son épouse au pays, dont l'objet était uniquement de se rendre au chevet de sa mère malade. Lalao Ravalomanana s'est même engagée à s'abstenir de faire de la politique mais elle est allée jusqu'à se présenter au scrutin présidentiel* », s'est-il offusqué. « *Les engagements signés par la SADC et les autorités de la Transition ne mentionnent pas que Lalao Ravalomanana ne peut pas se présenter comme candidat à la présidentielle* », réplique la mouvance Ravalomanana. Son droit fondamental à se présenter ne doit pas être restreint par cette clause, affirme-t-elle.

Andry Rajoelina annonce qu'il s'entretiendra de cette situation avec le président de la Troïka, le président tanzanien Jakaya Kikwete. « *Je m'entretiendrai avec cette personnalité de la SADC et je lui ferai part de ce que je considère comme une solution pour lever les doutes qui subsistent en ce moment* », indique-t-il, laissant entrevoir une possible remise en cause de l'actuel processus de sortie de crise. Andry Rajoelina tentera de mettre devant ses responsabilités la Troïka, signataire de l'accord sur la « *visite* » de Lalao Ravalomanana à sa mère hospitalisée. Le camp Ravalomanana avait anticipé une telle réaction. Un « *comité d'experts juristes* » de la mouvance avait considéré que cette une clause violait les droits de l'ex-première dame, évoquant le « *principe de liberté d'aller et de venir consacré par le Pacte international sur les droits civils et politiques* ».

04/05 - Andry Rajoelina candidat surprise, les candidatures de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka validées³. Le président de la Transition créé un coup de théâtre en se lançant dans la course à la présidentielle. Il avait accepté en janvier de ne pas se présenter sous la pression de la communauté internationale, tandis que Marc Ravalomanana avait également accepté de se désister, en application du principe du « *ni...ni* » laborieusement négocié avec les deux protagonistes. Or, contre toute attente, Andry Rajoelina figure parmi les 41 candidats⁴ dont le dossier a été validé par la CES, juste après celui d'Edgard Razafindravahy, candidat désigné par le parti TGV. Sur 50 candidatures, en comptant l'ajout du président de la Transition, 8 ont été invalidées pour vice de forme et un candidat s'est désisté.

La CES n'a pas expliqué comment un cinquantième dossier avait pu être ajouté alors qu'elle avait arrêté une liste officielle de 49 dossiers à la date butoir du 28 avril. Elle a seulement indiqué qu'elle était « *soucieuse du principe*

³ Cf. Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/00/40/448497/86397397.pdf>

⁴ Cf. blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/30/03/448497/86243119.pdf>

de la liberté de tout citoyen de se porter candidat à toutes les élections afin de permettre à tout un chacun de choisir librement celui ou celle qui dirigera leur destinée, pour instaurer un climat d'apaisement permettant de tenir des élections justes, crédibles et acceptées par tous ». Une source fiable a confié que le dossier d'Andry Rajoelina a été déposé le 2 mai, avec comme excuse du retard, son absence du pays. Le président de la Transition avait en effet quitté la Grande Ile le 26 avril pour se rendre au Vatican et faire au retour une escale privée à Paris. Edgard Razafindravahy, PDS d'Antananarivo avait été le dernier à déposer son dossier dans les délais, 2 mn avant la clôture. Qu'a fait Andry Rajoelina de la semaine qui s'est écoulée entre sa brève rencontre avec le pape et son retour à Madagascar ? On sait qu'il a transité par Paris. Qu'y a-t-il fait ? Qui a-t-il rencontré ? S'est-il rendu discrètement au Quai d'Orsay ? Autant de questions restées sans réponse, selon certains observateurs.

A son retour de Rome et la veille de son annonce surprise, Andry Rajoelina avait tenu une conférence de presse au cours de laquelle transparaissait son amertume face à certaines candidatures. À ce moment-là, il savait probablement que les candidatures de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka étaient retenues, note *L'Express*.

« Nous ne comprenons pas comment le nom d'Andry Rajoelina a pu apparaître comme par miracle alors qu'il ne figurait pas sur la liste des personnes ayant déposé leur dossier de candidature (...) Il aurait pu présenter sa femme, on aurait accepté (...). Ça devient un jeu d'enfant tout ça, ça tourne un peu à la gaminerie (...) Maintenant nous allons tout faire pour que Marc Ravalomanana rentre le plus vite possible à Madagascar », déclare le représentant de sa mouvance.

Pour Sahondra Rabenarivo, juriste et membre du SeFaFi, « Juridiquement, c'est l'embarras total. La même cour qui prononcera les résultats définitifs des élections à venir a déjà enfreint les dispositions de loi concernant le délai de dépôt de candidature pour la présidentielle. Comment ils-ont pu faire ça ? On n'en revient pas ». Même interrogation pour Jean-Eric Rakotoarisoa, constitutionnaliste : « La mise en place de la CES avait pour but de restaurer la confiance des Malgaches à l'endroit du processus électoral. La sortie du chapeau d'un lapin, une candidature fantôme sortie de nulle part, discrédite d'entrée l'institution. Qui ont intérêt à faire dérailler le processus ? »

Ernest Razafindraibe, président du CNOE/KMF déclare : « la CES devrait communiquer pour éclairer l'opinion publique sur les questions qu'elle soulève, notamment l'idée de validation d'un dossier déposé en dehors de la période légale prévue par la loi. Le processus nécessite la confiance des acteurs concernés et il est judicieux de gagner la leur. Il se peut que des gens acceptent cette première décision, qui suscite des questions. Mais les mécontentements pourraient revenir en surface lors de la proclamation des résultats. Cette décision pourrait ouvrir une brèche pour les contestataires ».

Pour *L'Express*, la crédibilité de la CES est définitivement compromise. On doute fort que l'élection soit transparente et démocratique. La politique l'a une nouvelle fois emportée sur le droit et la justice, écrit le quotidien.

La candidature de Lalao Ravalomanana a été validée alors qu'elle ne remplit pas l'obligation de 6 mois de résidence, pas plus que celle de Didier Ratsiraka, lui aussi admis à se présenter, alors qu'il est rentré de son exil en France fin avril. Mais selon la CES, « leur absence sur le territoire malgache résulte de faits et circonstances indépendantes de leur volonté, les empêchant de jouir de leur droit fondamental de rentrer dans leur pays natal, quand bien même, ils ont maintes fois manifesté expressément leur désir et volonté de retourner à Madagascar ».

La candidature de l'ancien premier ministre de la HAT, le général Camille Vital, a également été validée par la CES. D'après les explications de la Cour, « l'ambassade de Madagascar à Genève où il exerce en tant qu'ambassadeur, n'est que le prolongement du territoire malgache »

Selon l'un de ses proches, Andry Rajoelina ne se sentait plus tenu par son engagement à ne pas se présenter dans la mesure où le camp de l'ancien président n'avait pas non plus respecté le sien en présentant l'ex-première dame. Si Andry Rajoelina a attendu le jour de la publication de la liste définitive des candidats pour faire déposer son dossier, c'est peut-être pour que Marc Ravalomanana ne puisse pas en faire autant, estime *Midi*. Avec la fin du « ni...ni », le quotidien n'exclut pas que l'ancien président en exil fasse déposer à son tour son dossier de candidature à la CES qui ne devrait pas renier sa propre jurisprudence basée sur le « principe de la liberté de tout citoyen de se porter candidat à toutes les élections ».

« Maintenant, la compétition est ouverte à tout le monde », déclare Augustin Andriamananoro, conseiller spécial du président de la Transition.

Le nombre important de candidatures à la présidentielle est un signe négatif pour la démocratie malgache, selon les analystes : le climat politique délétère est aggravé par la multiplicité des ambitions et rivalités individuelles que l'obligation de déposer une forte caution de 17.000 euros pour être candidat n'a pas suffi à décourager.

Candidat choisi par le congrès national du TGV, Edgard Razafindravahy va-t-il se désister au profit du fondateur du parti ?, s'interroge *Midi*. La loi organique relative à l'élection du premier président de la IVème République stipule qu'« aucun retrait de candidature n'est admis après la date limite du dépôt des dossiers ». La question se pose également pour Camille Vital à qui des proches d'Andry Rajoelina demanderaient aussi de se désister en lui promettant le poste de premier ministre.

A compter du 24 mai la Transition devrait être dirigée par un Triumvirat composé du premier ministre Omer Beriziky, du président du Congrès Mamy Rakotoarivelo et du président du CST, Dolin Rasolosoa. Si Dolin Rasolosoa maintient sa candidature, un nouveau président du CST devra être élu. A défaut, la Transition serait dirigée par le tandem Omer Beriziky-Mamy Rakotoarivelo. Si l'un et/ou l'autre se présente aux législatives du 24 septembre, il

sera aussi tenu de démissionner. Au risque de provoquer une triple voire une quadruple vacance à la tête des différentes institutions.

05/05 - 25 des 41 candidats retenus à la présidentielle dénoncent la partialité de la CES. L'institution, qui a validé la candidature hors délai du président de la Transition, manque d'indépendance et de crédibilité, affirment-ils dans un communiqué. Ses membres doivent être remplacés, exigent-ils. Le rajout clandestin d'une candidature constitue une flagrante violation de la loi, estiment plus de la moitié des candidats présents ou représentés. Pour Pierrot Rajoanarivelo, candidat et toujours ministre des Affaires étrangères, la CES a outrepassé ses prérogatives : « *A notre avis, elle aurait dû s'en tenir à l'interprétation stricto sensu de ces textes de loi, il ne lui appartient pas d'y apporter une interprétation politique* ». Les candidats souhaitent néanmoins le maintien du calendrier électoral mais ils ne comptent pas en rester là. Comme le précise Roland Ratsiraka, « *il est hors de question de maintenir les membres qui sont là actuellement, nous allons demander au parlement de remplacer les membres de la CES. Nous voulons proposer une nouvelle ossature* ». Ralison Andriamandranto, coordinateur du SeFaFi, estime lui aussi que la CES n'est plus crédible et qu'il faut en remplacer ses membres⁵. Le groupe « *Contact et Action pour l'Effectivité de l'Etat de Droit* » (CAEED) propose que les 9 membres soient assistés par des assesseurs nommés par les candidats dans l'objectif d'éviter les contestations après la publication des résultats des scrutins et de garantir la transparence dans les décisions de la Cour dans l'avenir.

06/05 - Pierrot Rajaonarivelo, ministre des Affaires étrangères : « Il n'y pas d'Etat de droit à Madagascar ». Le candidat du parti MDM n'apprécie guère la candidature « *secrète* » du président de la Transition. Il rappelle qu'Andry Rajoelina a signé des engagements internationaux et qu'il s'est également engagé vis-à-vis de ses compatriotes et de l'ensemble de la communauté internationale à ne pas se porter candidat à la présidentielle. Le ministre s'attend à une ferme condamnation de celle-ci. Monja Roindefo, ancien premier ministre de la Transition et candidat à la présidentielle en appelle à une « *dissolution ou à une recomposition des membres de la CES* ». Avec Pierrot Rajaonarivelo, il demande « *la correction de la décision de la CES* ». « *Étant une Chambre au sein de la HCC, la décision de la CES est irrévocable* », explique Honoré Rakotomanana, juriste et ancien président du Sénat. Le juriste laisse entendre que, dans la conjoncture actuelle, une démission des membres de la CES serait la meilleure solution.

07/05 - La CES affirme avoir jugé en conformité avec la loi et les conventions internationales auxquelles Madagascar adhère. Elle reconnaît qu'Andry Rajoelina a déposé sa candidature après les délais légaux mais la lettre ayant accompagné le dossier de candidature a convaincu les juges électoraux. Forte de ces explications, la CES martèle alors qu'elle « *défendra comme la prunelle de ses yeux le choix du peuple durant les futures élections, et ne trahira jamais le peuple* » car, assure-t-elle, elle ne pense qu'à l'intérêt supérieur de la Nation. Le Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) lance un appel aux membres de la CES, pour qu'ils apportent une justification crédible et publique à leur décision.

07/05 - « La CES hors la loi ? » titre le dernier communiqué du SeFaFi⁶. Les citoyens sont unanimes pour déplorer la mascarade, marquée de nombreuses irrégularités, de la validation de 41 candidatures à la présidentielle ; celle du président de la Transition, manifestement déposée après les délais prescrits, en est la plus significative. Il s'agit d'un cas évident de forfaiture. Le SeFaFi demande que soient changés dans les plus brefs délais tous les membres de la CES, à commencer par son président. Cet effectif délirant de candidats témoigne de l'immaturation de la classe politique. Le SeFaFi rappelle que cette mascarade ne doit en aucune façon perturber un calendrier électoral élaboré avec peine. Un nouveau report ouvrirait la voie à toutes les initiatives extra-démocratiques. Les assises organisées par le FFKM demandent une nouvelle transition. Mais le vrai retour à la case départ consiste à rendre la parole aux citoyens, seuls habilités à décider de leur avenir par le choix de leurs représentants légitimes. Le FFKM est donc invité à poursuivre son objectif de réconciliation nationale, sans s'immiscer dans le déroulement du processus électoral. L'Observatoire lance une réflexion sur le respect des dispositions légales. « *Les candidats qui sont en infraction avec cette loi [code électoral] peuvent-ils prétendre à la magistrature suprême ?* », s'interroge-t-il. Il relève en même temps des « *risques politiques dans les mois à venir* », concernant les vacances de poste au sein du gouvernement.

11/05 - La plateforme nationale des organisations de la société civile (PFNOSCM) réclame la disqualification d'Andry Rajoelina et le limogeage des 9 membres de la CES. En acceptant et en validant la candidature d'Andry Rajoelina, la CES « *a démontré sa partialité et a violé les principes fondateurs de sa raison d'être* » selon la PFNOSCM. La plateforme interpelle aussi le Conseil supérieur de la magistrature (CSM), qui a nommé les membres de la CES, pour « *sanctionner les magistrats membres de la CES après leur bourde du 3 mai* ». Les OSC demandent que la structure ne soit pas seulement constituée de magistrats mais élargie à des entités de la

⁵ <http://www.rfi.fr/emission/20130505-madagascar-ralison-andriamandranto-coordonateur-sefafi-observatoire-vie-publique-m>

⁶ Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/60/64/448497/86340316.pdf>

société civile, et surtout qu'elle soit indépendante de la HCC. Elles vont effectuer une démarche en ce sens auprès de la communauté internationale. Le CCOC lance une pétition réclamant le remplacement des 9 juges électoraux.

11/05 - Lalatiana Ravolomanana, proche de Zafy Albert, qualifié de « haute trahison » la décision de la CES de valider des candidatures irrégulières, notamment celle du président de la Transition qui a été déposée après les délais prescrits ou encore celles d'autres personnalités qui sont frappées de sanctions internationales.

14/05 - La primature interpelle de nouveau la CES. Les services du premier ministre se livrent à une analyse juridique approfondie des controverses nées de la décision de la CES du 3 mai statuant sur les candidatures à l'élection présidentielle⁷. Elle porte en premier lieu sur les candidatures de Lalao Ravalomanana, de Didier Ratsiraka, d'Albert Camille Vital et d'Andry Rajoelina. Le second point aborde la question très controversée de la date fixée pour la démission des candidats occupant des postes publics, en distinguant la situation du président de la Transition de celle des autres candidats occupant des postes publics. La note s'achève par une « *analyse rétrospective du manque de crédibilité de la Cour Electorale Spéciale* ».

Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM) interpelle la CES. Elle livre son point de vue dans une déclaration concernant la décision de la CES de valider certaines candidatures. Au regard des « *interrogations, incompréhensions et suspicions* » que celles-ci ont causé, TI-IM demande aux magistrats membres de la CES de prendre leurs responsabilités et de « *faire davantage preuve de transparence en renforçant l'information des citoyens malgaches et du grand public sur les motivations, les bases juridiques et la portée exacte de sa décision du 3 mai* ». Cela contribuerait à « *asseoir la crédibilité de cette institution et, plus largement, à accroître la confiance dans le processus électoral* ».

Dans un communiqué, la CES tente de se justifier. Elle explique qu'en raison des contradictions et ambiguïtés des textes applicables, la Cour « *a adopté un raisonnement basé sur la conception « téléologique » tournée sur l'étude de la finalité de la loi, et donc recherché si les personnes se trouvant dans des situations de fait disposent du droit de se porter candidat* ».

15/05 - Le parlement pourrait être saisi d'une demande de reconstitution de la CES. Le Comité de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de la feuille de route (CSC) et les signataires de celle-ci envisagent de transmettre une requête au parlement en vue de la reconstitution de la CES et la nomination de juristes représentants les candidats au sein de cette chambre spéciale de la HCC. « *Les ministres démissionnaires devraient être remplacés selon la feuille de route* », a en outre indiqué le pasteur Péri Rasolondraibe, président du CSC. Il appartient aux entités signataires de la feuille de route de proposer des noms au Triumvirat pour remplacer les ministres-candidats démissionnaires. La direction collégiale procédera ensuite aux nominations.

08/05 - La candidature surprise d'Andry Rajoelina met dans l'embarras les candidats issus de sa mouvance. Les regards sont en premier lieu braqués sur le PDS d'Antananarivo, Edgard Razafindravahy. La situation des autres candidats issus de l'ancienne mouvance Rajoelina suscite également la curiosité, écrit *Midi*. C'est le cas du général Camille Vital, du vice-premier ministre Hajo Andrianainarivelo et du président du CST, Dolin Rasolosa. La fidélité de ces derniers au précurseur de la « *Révolution Orange* » est plus que jamais mise à l'épreuve. Vont-ils retirer leur candidature pour donner plus de chance à Andry Rajoelina ou poursuivre leur chemin?

10/05 - Edgard Razafindravahy, candidat officiel du TGV avant le dépôt de candidature d'Andry Rajoelina, se retire. Il était absent et ne s'était pas fait représenter au tirage au sort destiné à déterminer le rang des candidats sur le bulletin unique. Il a informé de sa décision la présidente de la CENIT. Celle-ci a indiqué qu'il revient à la CES de valider ou non cette « *renonciation* ». La candidature du président de la Transition, fondateur du parti qui avait adoubé celle d'Edgard Razafindravahy, aurait désagréablement surpris le PDS de la capitale. *Tribune* se demande cependant si ce scénario n'était pas prévu d'avance. Edgard Razafindravahy restera-t-il encore secrétaire général du parti TGV alors qu'il n'en était même pas membre avant sa désignation ?

14/05 - Andry Rajoelina confirme qu'il ne se soumettra pas à la recommandation de la SADC. Il déclare qu'« *il ne doit pas y avoir d'exclusion. Depuis le début du processus de sortie de crise, on a toujours parlé de consensualité et d'inclusivité et je crois que la présence de quatre candidats [représentant généralement les quatre « mouvances » politiques] parmi les 41 va dans ce sens, de même que dans le sens de l'apaisement* », avance-t-il. Au sujet des critiques qu'essuie la CES, il considère que c'est la feuille de route qui a prévu sa création alors que la HCC était déjà en place. « *Je ne pense pas qu'il soit opportun de dissoudre cette Cour. Par contre, une ouverture serait envisageable. Des propositions existent comme la nomination d'assesseurs pour renforcer le contrôle au sein de la CES, mais ce n'est plus le moment de tout bouleverser* », soutient-il.

⁷ Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/11/62/448497/86570401.pdf>

07/05 - Les dispositions relatives à la démission des candidats à la présidentielle ne sont pas toutes respectées, déclare le ministre de l'Intérieur. La Constitution dispose que le président de la Transition doit démissionner au plus tard 60 jours avant l'élection, a fait savoir le ministre de l'Intérieur. Il a donc jusqu'au 24 mai pour s'exécuter. La situation des autres membres d'institutions qui se portent candidats, comme le président du CST, le PDS d'Antananarivo, le vice-premier ministre chargé du Développement et de l'Aménagement du Territoire, les ministres des Affaires étrangères et de la Fonction publique, relève, selon le ministre, du code électoral qui stipule que « *les autorités politiques ont l'obligation de démissionner une fois que la CES a confirmé leur candidature* ». Ils auraient donc dû démissionner dès le 6 mai, conclut le ministre de l'Intérieur. Or la plupart des candidats concernés ont rejeté cette disposition. Si les candidats ne respectent pas leurs obligations, ce sera à la CES et à la CENIT de prendre les dispositions qui s'imposent, prévient Florent Rakotoarisoa. Pierrot Rajaonarivelo, ministre des Affaires étrangères, « *ne fait pas de commentaire* » sur la question. Il renvoie à la CES, « *qui explique tout* », selon ses termes. Outre la Constitution et le code électoral, la feuille de route instaure également un « *décal de démission des candidats-membres du gouvernement 60 jours avant la consultation populaire* », souligne *L'Express*, qui met l'accent sur la primauté du code électoral. Une certaine confusion règne autour de ces démissions.

Le candidat Dolin Rasolosa a décidé de « *suspendre* » ses activités au sein du CST et non de démissionner. Il estime que les divergences d'interprétation des textes portant sur la démission des autorités politiques doivent être levées avant qu'il puisse prendre sa décision. Pierrot Rajaonarivelo a pour sa part décidé de se référer à la feuille de route, qui stipule que toute autorité politique candidate doit démissionner 60 jours avant le scrutin. Il a de ce fait reporté la démission qu'il s'apprêtait à déposer pour se mettre en conformité avec le code électoral.

Le Premier ministre Omer Beriziky contredit le ministre de l'Intérieur, en affirmant que seule la feuille de route fait autorité concernant la démission des autorités politiques. « *Tout le monde, sans exception, doit démissionner 60 jours avant le scrutin* », affirme-t-il. La Transition est confrontée à un imbroglio juridique dû à la présence simultanée d'une Constitution issue d'un référendum et d'une feuille de route adoptée postérieurement à la loi fondamentale. Le document censé gérer la Transition avait été voté comme une simple loi et sa primauté est mise à mal par la loi organique qu'est le code électoral. La CES, saisie par Pierrot Rajaonarivelo a refusé de se prononcer sur cette question de primauté des textes.

11/05 - Le premier ministre annonce son intention de saisir la CES afin qu'elle apporte des éclaircissements sur la question de la démission des « autorités publiques » candidates. La CES a déjà rejeté une requête du ministre des Affaires étrangères lui demandant de donner la définition de l'expression « *mandat public* » et de spécifier le délai dans lequel les ministres candidats doivent démissionner, indiquant qu'il relève du gouvernement d'établir par voie de décret la liste des autorités concernées. Omer Beriziky demande à la CES de prendre ses responsabilités et de ne pas se défausser sur le gouvernement. Il ajoute : « *tout le monde a vu qu'elle a pris des décisions politiques et non judiciaires* » pour établir la liste des candidats à la présidentielle. « *L'histoire nous apprend que depuis 1972 des décisions judiciaires qui ne respectent pas les textes provoquent des troubles* ». Cette fois-ci, « *l'inobservation des textes est flagrante* », fustige-t-il. « *On va demander lequel des textes, à savoir la Constitution, la loi électorale et la feuille de route est applicable* » glisse un membre du gouvernement.

11/05 - CST : bras de fer pour la présidence. En vue de la prochaine démission de son président, le général Dolin Rasolosa, candidat à la présidentielle, les tractations vont bon train dans chaque camp pour lui trouver un successeur. Les noms de Norbert Lala Ratsirahonana et de Joseph Yoland reviennent le plus souvent. Le premier, conseiller spécial du président de la Transition, serait soutenu par les proches d'Andry Rajoelina qui estiment qu'il serait la personnalité la mieux à même de représenter la « *mouvance Rajoelina* » au sein du Triumvirat. Pour sa part, Joseph Yoland a reçu l'appui des formations politiques ayant proposé la candidature du général Dolin Rasolosa en 2012 à la tête du CST.

La Nation écrit : « *Norbert Lala Ratsirahonana chef d'Etat par intérim dans deux semaines ? Rien qu'à l'idée, beaucoup en frissonnent, et pourtant, c'est plus qu'une éventualité à juger par les manœuvres que les caciques du régime tentent de faire au sein du CST. (...) Sa stratégie est simple, il utilisera tous les moyens possibles et imaginables pour se faire élire à la présidence de cette chambre, pour que le numéro Un actuel de la Transition puisse le nommer comme son successeur* ». En application de la Constitution, les fonctions de chef de l'Etat sont exercées collégalement. En principe donc, Norbert Lala Ratsirahonana ne pourrait pas exercer seul le pouvoir. Mais sa stratégie serait d'appliquer les dispositions de l'article 46 de la Constitution en lieu et place de l'article 166. Cet article 46 stipule en effet : « *Le président de la République en exercice qui se porte candidat aux élections présidentielles démissionne de son poste 60 jours avant la date du scrutin. Dans ce cas, le président du Sénat exerce les attributions présidentielles courantes jusqu'à l'investiture du nouveau président* ». « *Norbert Ratsirahonana compterait ainsi devenir le président du CST [le Sénat de la Transition] afin de garantir à Andry Rajoelina que le contrôle du pays ne lui échappe pas, même s'il doit démissionner* », conclut le quotidien, qui ne doute pas que la CES pourrait tenter d'entériner ce tour de passe-passe... Selon *Ma-Laza*, une ordonnance ou un décret pris en conseil des ministres pourrait nommer l'ancien chef d'Etat par intérim à reprendre ses fonctions de 1997.

15/05 - Le conseil de gouvernement rejette un projet d'ordonnance⁸ proposé par le ministre de l'Intérieur et soutenu par le ministre de la Justice prévoyant le retour au pouvoir d'Andry Rajoelina en cas de report des élections. Ce projet prévoit qu'« en cas de report de la date de l'élection présidentielle pour quelque cause que ce soit, au-delà d'un délai de 1 mois, la vacance résultant du dépôt de candidature par le président de la Transition prend fin à la date dudit report, et l'exercice des fonctions de chef d'État par le Triumvirat est suspendu ; le président de la Transition reprend les fonctions de chef d'État jusqu'au soixantième jour avant le nouveau scrutin ». Selon ce projet d'ordonnance, les membres du Triumvirat ne pourront pas modifier la structure et l'organisation de la présidence de la Transition. Par ailleurs, l'actuel président de la Transition conserve les droits et avantages inhérents à ses fonctions jusqu'à l'investiture du nouveau président de la République. Le président de la Transition peut légiférer par voie d'ordonnance en vertu de l'article 61 de la Constitution. Ce qui l'amènerait à donner force de loi à ce projet même en cas de rejet par le conseil des ministres. Une procédure que la présidence justifie par l'urgence mais qui se heurte à la nécessité de l'examen du projet de texte par le parlement, dans la mesure où les deux chambres siègent actuellement en session ordinaire.

Les membres de la communauté internationale brandissent la menace d'une suspension du financement des élections si Andry Rajoelina ne démissionne pas. Dans le même temps, les autres candidats, occupant des postes au sein du gouvernement et du parlement, menacent de ne pas démissionner si le président de la Transition ne démissionne pas. Mais ce dernier ne veut pas s'en aller sans s'assurer de pouvoir revenir. D'où le projet d'ordonnance sur la vacance du pouvoir, rejet par le conseil de gouvernement.

Le président du Comité Militaire pour la Défense Nationale (CMDN), le général Ranto Rabarisoa, dément les rumeurs selon lesquelles on lui aurait proposé de prendre au sein d'un directoire militaire. Il dément également l'information selon laquelle le président de la Transition projeterait de remettre les pleins pouvoirs aux militaires après sa démission. Ce serait pour lui un acte anticonstitutionnel. « *Il convient de finaliser le processus politique de sortie de crise en cours et ensuite... on verra si la crise sera réellement résolue* », conclut-il.

Le président du CST, le général Dolin Rasolosa, sollicite les membres du CSC afin de convoquer « urgemment » un conclave entre les chefs d'institution, les acteurs politiques, les membres du CRM, les chefs d'Églises du FFKM, ainsi que tous les candidats à l'élection présidentielle. L'objectif de cette rencontre serait d'instaurer l'apaisement politique, condition nécessaire pour l'organisation d'élections libres, démocratiques et acceptées par tous. Pour le président du CST, l'organisation d'une telle réunion est du ressort du CSC.

D'après Me Hanitra Razafimanantsoa, avocate pro-Ravalomanana, membre du CST, l'exécutif ne devra pas légiférer par voie d'ordonnance lorsque le parlement est réuni en session ordinaire. Tout projet ou proposition de loi devrait être examiné par les deux chambres, souligne-t-elle. Sur le projet d'ordonnance proposé par le ministre de l'Intérieur prévoyant le retour au pouvoir d'Andry Rajoelina en cas de report des élections, Me Hanitra Razafimanantsoa est du même avis que l'ancien président de la HCC, Honoré Rakotomanana : « *il s'agit d'un projet taillé sur mesure pour protéger l'intérêt d'une seule personne* ».

16/05 - Le conseil du gouvernement émet un avis défavorable au projet d'ordonnance portant réglementation de vacance de la présidence de la Transition. Une source gouvernementale indique que « *le projet d'ordonnance est considéré comme inopportun* ». « *Il ne devrait pas y avoir de légifération par voie d'ordonnance car nous sommes en pleine session parlementaire* », avance-t-elle. « *Et les dispositions légales sont claires, comme c'est le cas de la mise en place d'une direction collégiale après constatation de vacance de poste à la tête de l'État* », a-t-elle poursuivi. Selon un ministre candidat qui aurait opposé son veto, l'ordonnance ne ferait que remettre en question le processus électoral. La présidence de la Transition a aussitôt lancé une contre-offensive afin d'éviter de se mettre en porte-à-faux avec la décision du conseil de gouvernement. Elle a proposé une « *réunion de consultation* » avec le premier ministre et les présidents des deux chambres, passant outre le principe de séparation des pouvoirs. Jean de Dieu Maharante, vice-président du CST et magistrat, a soupçonné un « *piège* » derrière la décision du conseil de gouvernement. « *Comment voulez-vous que le président de la Transition démissionne alors que le pays court vers un danger à cause d'un vide juridique. Les dispositions légales actuelles sont vagues et nécessitent des clarifications* », a-t-il lancé. « *Il faut que tout le monde prenne ses responsabilités* », a-t-il poursuivi avant de suggérer « *une ordonnance ratifiée par le parlement* ». L'urgence est à nouveau mise en avant pour justifier le choix d'une ordonnance.

La situation inquiète la classe politique. Une trentaine de candidats à la présidentielle et aux législatives ont rencontré le chef du gouvernement. Outre les formalités relatives à la démission des candidats de leur poste à responsabilité publique, la direction collégiale après la démission du président de la Transition a été discutée. « *Le premier ministre a rappelé l'obligation de respecter les lois en vigueur ainsi que la teneur de la feuille de route (en particulier l'article 14)* », a-t-elle poursuivi.

⁸ Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/31/72/448497/86610315.pdf>
Texte intégral du projet d'ordonnance : <http://www.tananews.com/#fragment-58268>

Pour *La Gazette*, le refus du gouvernement Beriziky d'entériner l'ordonnance en faveur d'Andry Rajoelina symbolise le déclin de son courant politique. Puissant grâce à ses alliances, le président de la Transition était toujours parvenu jusqu'ici à s'imposer en conseil de gouvernement et en conseil des ministres. Rejeté en conseil de gouvernement, contraint de consulter ses adversaires politiques (les chefs d'institution), le pouvoir d'Andry Rajoelina est affaibli.

17/05 - Andry Rajoelina a cédé : le texte sur sa succession sera soumis au parlement. Les 4 chefs d'institution de la Transition, Andry Rajoelina, Dolin Rasolosoa, Mamy Rakotoarivelo et Jean Omer Beriziky ont trouvé un accord quant au projet d'ordonnance portant réglementation de la vacance de la présidence de la Transition : le projet, après validation en conseil des ministres, sera soumis au parlement avec plusieurs modifications, l'une d'elles portant sur les dispositions relatives au retrait de candidatures. Les candidats souhaitant abandonner la compétition pourront la retirer et par conséquent récupérer leur poste initial s'ils occupent un mandat public. Ils pourront se voir remboursée la caution. Le délai de dépôt de la démission a été examiné mais rien n'a été décidé. Les prérogatives du président de la Transition quant à ses avantages en tant qu'ancien chef d'État ainsi que les dispositions sur son éventuelle réintégration en cas de report des élections, auraient été approuvées.

Le président du congrès, Mamy Rakotoarivelo, s'insurge contre le projet de loi portant réglementation de la vacance de la présidence de la Transition qu'Andry Rajoelina tentera de faire adopter par le parlement. « *Ce projet de loi n'a pas sa raison d'être. (...) On n'en a pas besoin car ce projet parle beaucoup plus des droits et avantages du président de la Transition démissionnaire que du Triumvirat. Après sa démission, le président de la Transition sera considéré comme un ancien chef d'Etat. Il appartient aux membres du Triumvirat de définir une sorte de règlement intérieur qui va régir la structure* », affirme-t-il.

Le Club Développement et Ethique (CDE) dénonce le projet d'ordonnance installant un Triumvirat. « *Le projet d'ordonnance fait référence à une Constitution contestée et non reconnue tant à l'échelle nationale qu'internationale. La mise en place d'un Triumvirat, selon l'article 166 de ladite Constitution bafoue les règles fondamentales de la démocratie sur le principe de séparation des pouvoirs. En fait, le Triumvirat prévoit de mettre à la tête de l'Etat les présidents des deux chambres du parlement avec le premier ministre. Le législatif est à la fois exécutif. Les institutions seront davantage vulnérables aux violations de libertés fondamentales. La confusion des pouvoirs et le mélange de genre seront à leur comble. Et le principe de fonctionnement du pouvoir politique s'embrouille davantage jusqu'à développer des catégories de dirigeants incontrôlables, voire indomptables, par le système même. La tyrannie frappe à la porte des institutions politiques malgaches. Le système de collégialité ne tient pas la route* ». Pour le CDE, la seule solution convenable serait de désigner le premier ministre chef de l'Etat par intérim.

22/05 - Le CRM, le CSC et les forces de l'ordre tentent de trouver une issue au blocage de l'appareil d'Etat consécutif aux trois candidatures contestées. « *Le CRM, le CSC et les forces de l'ordre (...) invitent les membres de la CENIT et les trois candidats concernés à assister à la réunion de réflexion (...) en vue d'une prise de résolutions décisives au processus de sortie de crise entre les acteurs politiques* ». Le communiqué est signé d'Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure, du général André Lucien Rakotoarimasy, ministre des Forces armées, ainsi que des présidents du CSC, Péri Rasolondraibe, et du CRM, Sylvain Rabotoarison. Le communiqué ne mentionne pas nommément « *les trois candidats concernés* ». « *Comme nous l'avons dit dans notre dernière déclaration [27 avril] l'élection est la seule sortie de crise, mais aujourd'hui on constate que le processus électoral connaît quelques perturbations qui risquent de compromettre l'élection* », précise le général Rakotoarimasy. « *Nous cherchons tous les moyens qui permettent de tenir l'élection que ce soit pour le 24 juillet ou une date ultérieure* », ajoute-t-il. Les initiateurs de la rencontre « *s'engagent à prendre toutes les dispositions adéquates s'imposant au contexte qui prévaut actuellement et exhortent la communauté internationale de s'abstenir de toute action et/ou décision qui pourrait compromettre l'apaisement, la réconciliation malgache et le respect de la souveraineté du pays* ». Le général Rakotoarimasy déclare que l'éventualité d'un directoire militaire n'est pas à l'ordre du jour. Une telle initiative relèverait selon lui d'un coup d'État et ne peut aucunement être considérée dans la situation actuelle, sauf « *nécessité nationale* ». La mise en place d'un directoire militaire ne ferait que remettre en question la fragile cohésion au sein de l'armée. La rencontre proposée devrait aboutir à des décisions avant le 24 mai, date à laquelle les « *autorités politiques* » candidates devraient démissionner. Les résolutions ou propositions seront soumises aux médiateurs de la SADC et aux partenaires internationaux. « *En cas de force majeure, on peut reporter d'un mois les élections comme le prévoit le code électoral* », laisse déjà entendre Sylvain Rabotoarison. Une éventualité de plus en plus probable et qui stopperait toutes les échéances en vue, comme la démission des autorités politiques candidats aux élections, l'élection d'un nouveau président du CST et l'avènement d'un Triumvirat pour gérer la vacance du pouvoir. Andry Rajoelina pourrait ainsi rester en fonction le temps de trouver une hypothétique solution malgacho-malgache. *La Gazette* écrit que beaucoup s'interrogent sur la neutralité des responsables militaires, dont l'initiative survient après une réunion qu'ils ont tenue avec le président de la Transition au palais d'Iavoloha. Les participants auraient pu mettre sur pied un plan visant à reporter les élections et à permettre à Andry Rajoelina de ne pas avoir à se démettre de ses fonctions. Les Etats-Unis déclarent rester attentifs au respect des droits fondamentaux à Madagascar et à la mise en œuvre des décisions de la SADC.

23/05 - Foire d'empoigne autour du poste de président du CST. 7 candidats se sont positionnés pour succéder à Dolin Rasolosoa. La séance a tourné à la confusion, l'intéressé n'ayant pas encore donné sa démission. Les membres issus du TGV ont demandé de différer l'élection, ne sachant pas si la présidentielle pourrait être maintenue au 24 juillet. Le général Rasolosoa déclare : « *ma démission n'est pas prioritaire face à la situation actuelle... Je reste jusqu'à nouvel ordre !* ». Norbert Lala Ratsirahonana, conseiller de la présidence de la Transition, a fait savoir dans une lettre qu'il ne compte pas se présenter à la présidence du CST, contrairement aux rumeurs insistantes de ces derniers temps.

23/05 - Andry Rajoelina entretient le flou sur sa décision de démissionner ou non le 26 mai en évoquant des incertitudes sur la tenue du premier tour de la présidentielle le 24 juillet. « *Si nous pouvons garantir que l'élection [présidentielle] aura bel et bien lieu le 24 juillet, je respecterai le délai [de démission] de 60 jours* », a-t-il déclaré après la réunion organisée par le CRM, le CSC et des responsables des forces de l'ordre. Mais le président de la Transition doute que le calendrier puisse être maintenu. Il déclare en effet : « *La communauté internationale a pris une décision de suspendre le financement Est-ce que les élections vont se tenir ? C'est une question qu'il faut poser à la communauté internationale. Moi, personnellement, j'en doute fort* ». « *Il faut réaménager le budget dès maintenant si la communauté internationale décide vraiment de ne pas financer les élections. Il faut savoir qu'à la Banque centrale nous avons en notre possession 24,5 millions de dollars, qui émanent de la vente de Force One II. Cette somme est à notre disposition. S'il le faut, on peut financer les élections* », ajoute-t-il, laissant ainsi entrevoir la possibilité d'organiser la présidentielle à une date postérieure et sans le concours de la communauté internationale. « *Malgré le fait que la Grande Ile possède les moyens financiers pour organiser les élections, l'Etat ne devrait pas aller en contresens par rapport à la décision de la communauté internationale car ces élections ne seront pas reconnues et auront des répercussions sur la diplomatie internationale* » a répliqué Omer Beriziky.

Le président de la Transition revient sur la cohérence des décisions des partenaires techniques et financiers. Il soulève les résolutions du CPS de l'UA qui le dissuadent de se porter candidat à la présidentielle en raison de sa participation à un changement anticonstitutionnel du pouvoir. « *Il existe 10 candidats qui se trouvent dans la même situation* », avance-t-il. Des 3 candidats invités à la concertation avec le CRM, le CSC et les forces de l'ordre, Andry Rajoelina a été le seul à se présenter. L'absence de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka réduit la portée de cette initiative. Les camps des deux anciens présidents se montrent discrets sur leur position. Le président du CRM affiche sa détermination à poursuivre sa démarche le temps qu'il faudra pour aboutir à des résolutions.

23/05 - Une manifestation hostile à la communauté internationale s'est tenue dans un quartier de la capitale, sans qu'aucune autorisation n'ait été sollicitée et sans provoquer d'intervention des forces de l'ordre.

Les manifestants souverainistes, portant des banderoles injurieuses à l'encontre de Fatma Samoura, de nationalité sénégalaise, représentante résidente du PNUD, hostiles à la SADC, à l'UE et à la France, se sont rendus ensuite au siège du Système des Nations Unies pour y déposer une lettre. Des SMS de menaces auraient été adressés à des diplomates de l'UE et aux membres de leur famille, leur intimant l'ordre de quitter le pays. *La Gazette* se demande par quelle complicité les numéros de portables personnels ont pu être communiqués aux « *souverainistes* ».

Le gouvernement a vivement condamné ces « *actes indignes et diffamatoires* », il évoque dans un communiqué des « *dérives flagrantes portant atteinte à la morale, à la dignité et aux valeurs de la société malagasy* ». Il « *condamne fermement toute incitation à la haine, l'utilisation de termes injurieux, de propos désobligeants et diffamatoires, d'insultes proférés sur banderoles, via tout support médiatique et graffitis etc... par tout individu, toute personne physique ou morale* ». Ces actes sont qualifiés de « *délits prévus et réprimés par le code pénal malgache* ». Parallèlement à cette manifestation s'est déroulée une tentative de prise de ministère ; une délégation d'une vingtaine de personnes issues du Monima de Monja Roindefo a voulu démettre le ministre de l'Énergie, Nestor Razafindroriaka, issu de ses rangs et le remplacer par une autre personnalité, Martial Mbola. Le gouvernement déclare engager des poursuites judiciaires à l'endroit de tous les auteurs et commanditaires de telles pratiques. Le premier ministre soutient les efforts des forces de l'ordre, conclut le communiqué. Le Monima affirme qu'il a le droit de changer les ministres qui représentent le parti au sein du gouvernement. Il déclare vouloir porter plainte contre le premier ministre pour abus de pouvoir.

Présent sur les lieux des manifestations, Nirhy-Lanto Andriamahazo, cadre du parti AVI, coordonnateur général auprès de la présidence de la Transition, président fondateur de la plateforme Fivoy qui avait soutenu le candidat Edgard Razafindravahy mais qui l'a ensuite abandonné pour se mettre au service du candidat Andry Rajoelina, se défend d'être l'organisateur des manifestations. Des explications qui ne convainquent pas les observateurs. Des personnalités politiques attachées au parti fondé par le président de la Transition et des fonctionnaires qui évoluent dans le giron de la présidence ont été vus sur place pour installer un podium où devait se produire des artistes de renom qui ont attiré les badauds, dont certains auraient été, comme il est d'usage, « *rémunérés* ». Des étudiants ont été transportés pour étoffer les rangs des manifestants. Des exhortations à manifester ont été diffusées sur certaines stations de radio et de TV de la capitale, dont *Viva*, appartenant à Andry Rajoelina, sous forme de spots publicitaires. La lettre à l'adresse de la coordinatrice résidente du Système des Nations Unies demande à la communauté internationale de ne pas suspendre le financement des élections afin de pouvoir maintenir le calendrier électoral. Elle l'exhorte à respecter le droit de non-ingérence dans les affaires de l'État et de respecter les déci-

sions de justice, notamment celle prise par la CES quant à la recevabilité des 41 prétendants à la magistrature suprême.

« **Les diplomates étrangers craignent désormais pour leur vie** », affirme **La Nation**, qui ajoute que Fatma Samoura du PNUD a fait part de son inquiétude au ministère malgache des Affaires étrangères. Le ministre, Pierrot Rajaonarivelo, a organisé une rencontre avec les diplomates. Il a lu un communiqué conjoint des ministères de la Justice, de la Défense nationale et de la Sécurité intérieure qui présente les excuses du gouvernement par rapport aux événements dont ils ont été la cible. Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, souligne que les propos injurieux, ainsi que les actes xénophobes sont répréhensibles pénalement. Les auteurs de ces actes seront poursuivis, affirme le gouvernement. Les représentations diplomatiques et consulaires établies à Madagascar ainsi que leur personnel seront protégés, en application des accords internationaux, notamment de la Convention de Vienne régissant les relations diplomatiques.

24/05 - Les forces de l'ordre, le CRM et le CSC demandent à la CENIT de reporter la présidentielle d'un mois de concert avec les Nations Unies et de leur accorder ce délai pour obtenir un accord politique avec les trois candidats controversés et instaurer un climat d'apaisement. La feuille de route devrait être amendée en conséquence. Les trois entités proposent aux trois candidats de désigner chacun leur remplaçant en contrepartie de leur désistement. Les contacts doivent se poursuivre. La CES a rappelé aux autorités politiques candidats à la présidentielle qu'ils sont tenus de se démettre de leurs fonctions et que le greffe de la CES est ouvert à cet effet. 12 candidats sont concernés par ces dispositions. La neutralité et l'indépendance du général Sylvain Rabotoarison, président du CRM, est vivement contestée par *La Nation*, qui voit en lui l'instrument du régime et un serviteur dévoué des intérêts français. Il aurait travaillé dans l'ombre de tous les régimes qui se sont succédés. Il serait actuellement l'une des pièces maîtresses d'Andry Rajoelina pour obtenir une prolongation de la Transition.

24/05 - Raymond Ranjeva : « Le vide juridique et le chaos total guettent le pays ». L'universitaire déclare : « à partir de ce jour, le constat de la vacance de poste du président de la Transition est avéré. L'Etat est donc bloqué en droit. Si des actes sont pris postérieurement à cette date pour justifier le maintien d'Andry Rajoelina au pouvoir, lesdits actes seront pris en violation de l'Etat de droit, car il s'agit ni plus ni moins que d'une confirmation d'un acte nul ». Le juriste s'interroge : l'armée va-t-elle continuer à soutenir le régime ? « Le moment est-peut-être venu de chercher une porte de sortie honorable, comme celle proposée par le FFKM », conclut-il.

25/05 - Trois démissions enregistrées. Pierrot Rajaonarivelo, ministre des Affaires étrangères, Faharo Ratsimbalsou, chef de la région Menabe, Brigitte Rasamoelina, membre du Congrès, tous trois candidats à la présidentielle, ont déposé leur démission.

La CENIT renvoie la balle à la CES au sujet de la demande de report des élections formulée par le CRM, le CSC et les Forces de l'ordre. Dans un communiqué elle précise que la modification du calendrier électoral devra se conformer à la Constitution : « L'élection du premier président de la IV^{ème} République est reportée à une nouvelle date dans les conditions et selon les modalités définies aux articles 3.1 à 3.4, en cas de décès d'un candidat avant un tour de scrutin, ou s'il survient en cas de force majeure dûment constaté par la Cour Electorale spéciale ».

Andry Rajoelina préconise de remplacer la présidentielle du 24 juillet par les législatives. Le président de la Transition avait déjà réclamé une inversion des scrutins lors de la publication du calendrier électoral. Dans une émission retransmise sur les ondes nationales il déclare : « Disons que l'on maintient la date du 24 juillet, mais faisons des législatives d'abord. On se met tous d'accord, et si la communauté internationale n'est pas d'accord, c'est nous qui finançons les élections. C'est une proposition. On aura un parlement élu, je nomme le premier ministre, et je démissionne ». Il déclare en outre qu'il est prêt à se retirer de la course présidentielle si tous les autres candidats concernés par la décision du CPS de l'UA se retirent eux aussi, étendant son exigence à ses anciens compagnons de route, sanctionnés par pour avoir renversé le pouvoir de manière anticonstitutionnelle. Le président de la Transition refuse de céder à la pression : « Qui peut garantir (...), si je démissionne, que le pays sera en paix. En tant que premier responsable, je dois veiller à ce qu'il y ait cette paix et loin des troubles », déclare-t-il. « Comment peut-on aller aux élections alors que les premiers responsables des forces de l'ordre concèdent les difficultés pour assurer la sécurité », s'interroge-t-il, Andry Rajoelina explique la pression exercée sur lui par les intérêts étrangers qui cherchent à accaparer les richesses minières du pays. Il s'érige en défenseur de celles-ci. Andry Rajoelina a conclu l'interview en appelant ses compatriotes à jeûner et à prier pour la Nation toute la journée du 25 mai. Un culte œcuménique est organisé dans les jardins du palais présidentiel. Cette journée de jeûne lui aurait été prescrite lors d'une « vision divine » en plein nuit, a-t-il révélé. « Le Seigneur m'a parlé », dit-il, en faisant référence à des versets bibliques du livre de Joël. Le président de la Transition semble submergé par la situation politique. Il s'en remet aux dieux pour l'aider à trouver une issue à la situation actuelle, écrit *L'Express*. « Nos prières auront impérativement des réponses », a affirmé Andry Rajoelina lors du culte pour la Nation. « Que Dieu allège le fardeau que traînent les responsables étatiques (...) et éclaire le cœur des politiciens pour qu'ils fassent primer l'intérêt supérieur de la Nation avant les leurs », a-t-il déclaré dans sa prière. L'initiative n'a cependant pas eu le succès escompté. A part Dolin Rasolosoa, président du CST, seuls ses principaux alliés politiques ont participé au

culte. Omer Beriziky et Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, n'ont pas fait le déplacement, pas plus que les opposants. « *En convoquant un culte public dans le cœur de la République malgache et en invitant les Malgaches à jeûner pour se repentir, Andry Rajoelina ne respecte plus le principe de séparation entre le représentant de l'Etat et les institutions religieuses...* », écrit *La Gazette*.

28/05 - Andry Rajoelina confirme son refus de démissionner. Il demande un délai d'un mois supplémentaire, espérant un report du premier tour de la présidentielle. Dans un courrier adressé à la CES à la date butoir du 27 mai, il se dit prêt à retirer sa candidature si Lalao Ravalomanana et Didier Ratsiraka retirent les leurs, et si tous les auteurs du changement anticonstitutionnel de pouvoir également candidats à la présidentielle font de même (ils seraient au moins 9 sur les 109 personnalités sanctionnées par l'UA). Candidat menacé par le CPS pour avoir été un bouillant acteur de la révolution orange, Hajo Andrianainarivelo réplique : « *Je ne sais pas si les conseillers de certains sont compétents en matière de loi, mais la charte de l'UA n'est pas encore ratifiée par Madagascar et ne s'applique pas à nous* ». Et pour faire le parallèle avec le cas de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka dont la candidature est contestée pour n'avoir pas rempli les conditions exigées par le code électoral, il faut reconsidérer les candidatures des « *expatriés* » : Roger Kolo, Jules Etienne, Rajemison Rakotomaharo, Camille Vital et Ny Rado Rafalimanana.

Toutes les conditions nécessaires pour la tenue d'élections libres, justes et transparentes ne sont pas réunies actuellement, estime encore le président de la Transition, faisant notamment référence à l'absence d'un climat politique apaisé, comme l'a constaté le CRM dans une requête de demande de report du scrutin présidentiel. Il insiste également sur la déclaration du CPS de l'UA qui affirme ne pas vouloir reconnaître les autorités élues en violation des décisions de l'UA et de la SADC. Déclaration à laquelle vient de se rallier la SADC.

Les candidats Alain Tehindrazanarivelo, Hajo Andrianainarivelo, Sylvain Rabetsaroana et Albert Camille Vital ont déposé leur démission dans les délais requis. Les représentants de Clément Ravalisaona, Roland Ratsiraka, Edgard Razafindravahy se sont également rendu à la CES. Des candidats n'ont pas présenté leur démission. Il s'agit de Jean Lahiniriko, membre du CST, et de Jean Eugène Voninahitsy, membre du Congrès. « *Je ne suis pas soumis à la démission de 60 jours* », a déclaré ce dernier, se référant au décret pris en conseil de gouvernement le 16 avril 2013, précisant la classification des personnalités d'« *autorités politiques* », dont ne font pas partie les membres du CST et du CT. Dolin Rasolosoa, président du CST, aurait fait parvenir une lettre à la CES indiquant son désistement à la course présidentielle. Quant au candidat Tabera Randriamanantsoa, il souligne dans un courrier qu'il reste ministre de la Fonction publique. Le candidat Guy Ratrimoarivony a adressé une lettre ouverte au président de la Transition pour l'inviter à démissionner immédiatement et à affronter la vérité des urnes sur le même pied d'égalité que tous les autres candidats.

Le CDE estime que pour préserver l'Etat de droit, des sanctions doivent être appliquées à l'encontre des candidats détenteurs d'un mandat public qui refuseraient de remettre leur démission.

« *C'est une manœuvre dilatoire, il [Andry Rajoelina] joue sur la demande de report des forces armées qui jusqu'à présent, ne s'étaient pas impliquées. Il y a un lien, probablement une entente tacite entre les deux* », a analysé Jean-Eric Rakotoarisoa, juriste et professeur de droit constitutionnel. « *Ce n'est pas aux candidats d'anticiper la tenue ou pas d'une élection. Pour le moment, la loi exige une démission des candidats (occupant un mandat public) alors il faut s'y conformer* », s'est offusquée Brigitte Rasamoelina, candidate et membre du Congrès, fustigeant ceux qui « *se croient au-dessus des lois* ». « *Ce n'est pas le président de la Transition qui décide du calendrier électoral. Nous allons consulter l'Union Africaine et la SADC et prendre des décisions en conséquence* », a réagi l'ambassadeur de l'UE à Madagascar, Leonidas Tezapsidis. Ce refus apparent de respecter la règle du jeu ne manquera pas de relancer les spéculations sur la réelle volonté du président de la Transition d'ouvrir la voie à une élection libre et démocratique et d'attiser la colère des candidats qui ont joué le jeu et posé leur démission dans les délais, ajoute l'AFP.

Pour L'Express, reste à savoir comment la communauté internationale va pouvoir rectifier le tir et sortir de l'impasse. Le quotidien écrit : « *Brandir les menaces de sanction ne sert pas à grand-chose étant donné que cela fait quatre ans que la population vit dans la disette alors que les dirigeants se prélassent dans l'opulence. Rajoelina peut bien rester là où il est et aussi longtemps qu'il le veut, quitte à mettre une croix sur la feuille de route si la communauté internationale continue à persister dans sa vision strabique des candidatures* ». De deux choses l'une, soit la communauté internationale choisit de disqualifier tous ceux qui sont hors la loi, soit elle attend des retraits visiblement impossibles à espérer des candidats irréductibles comme Lalao Ravalomanana et Didier Ratsiraka. Voilà l'imbricatio que Leonardo Simao, membre de l'équipe de médiation de la SADC, arrivé dans la Grande Ile pour une nouvelle mission, aura à traiter.

L'éditorialiste de Tribune⁹ rappelle que le conclave organisé par le FFKM a proposé un schéma basé sur le report des élections, assorti d'une nouvelle gestion de la Transition. Il y aurait donc un faisceau de convergence malgacho-malgache vers l'abandon de la date du 24 juillet pour la présidentielle. Les seules inconnues sont le cadre juridique et l'étendue du report : un mois, quelques mois, un an à 18 mois ? L'approche de la saison des pluies est un paramètre qui risque de compter dans le choix de la nouvelle date : les élections pourraient avoir lieu

⁹ Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/16/40/448497/86989345.pdf>

vers septembre-octobre, à défaut après mars 2014. Le report arrangerait une partie de la classe politique. Andry Rajoelina serait le premier à en tirer profit pour ressouder sa base, après l'éclatement causé par les candidatures d'Hajo Andrianainarivelo, de Camille Vital, d'Edgar Razafindravahy et autres seconds couteaux issus de sa mouvance. Cela lui donnerait aussi l'occasion de procéder à de nouvelles inaugurations médiatisées. Enfin, le risque pour lui de perdre la présidentielle ou de ne pouvoir maintenir sa candidature lui impose de « *mettre de l'ordre dans ses affaires* » et de négocier un éventuel départ « *honorable* ». Il importe enfin pour lui de rester à la tête de la Transition au moins jusqu'à la Fête nationale du 26 juin, afin de pouvoir bénéficier d'une visibilité utile en cas de maintien de sa candidature.

Les supporters de Marc Ravalomanana ont également besoin de temps pour renforcer l'assise du candidat de substitution, qu'il s'agisse de son épouse Lalao ou d'un autre nom en cas de retrait de candidature. Les autres candidats y voient également l'opportunité de fourbir leurs armes et tenter de collecter plus de fonds de campagne, en mettant la pression sur les « *sponsors* » volontaires ou contraints, que la pléthore de candidats rend plus difficilement mobilisables. Certains candidats, soutenus par des hommes d'affaires, disposent de moyens quasi-illimités à force de containers de bois de rose et de racket d'opérateurs miniers mais les « *petits* » candidats sont à la peine. Finalement, rares sont donc ceux qui sont prêts à affronter le rendez-vous du 24 juillet, ce qui explique que personne ne va vraiment se battre pour le maintien de cette date, estime *Tribune*.

Sur le plan technique, la date du 24 juillet est également fort compromise du fait que l'on ne sait toujours pas quelle sera la liste finale des candidats. Qui va se maintenir, qui va se désister, qui va demander à être remplacé ? De plus, en cas de maintien des candidatures litigieuses, il est fort probable que le financement des élections devra faire l'objet d'un nouveau montage, avec le probable désistement des partenaires internationaux.

29/05 - Refus de démission des 3 candidats « *litigieux* » : dans une décision qui fait suite à une requête du CRM, la CES estime être en présence d'un « *cas de force majeure* ». Au lieu de disqualifier le président de la Transition-candidat, comme elle en a le pouvoir, la Cour électorale a préféré se rendre à l'évidence : la situation est « *imprévisible* », « *insurmontable* », écrit-elle dans sa décision. Elle juge que le refus d'Andry Rajoelina, de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka de retirer leur candidature, comme le leur demande la SADC et l'UA, constitue « *un cas de force majeure* » pouvant justifier un report des élections. Elle motive sa décision par une éventuelle suspension du financement du processus électoral par la communauté internationale. La CES indique toutefois ne pas être compétente pour statuer sur un éventuel report de la date du scrutin. D'après une lettre adressée au CRM, au CSC, au ministère des Forces armées et au ministère de la Sécurité intérieure, la CENIT avait prévu ce cas de figure et stipulé que dans cette hypothèse « *le président de la CES notifie immédiatement le cas de force majeure au gouvernement, qui prendra dans les 48 heures un décret pour le report de la date du scrutin* ». C'est donc désormais au gouvernement d'entériner cette décision. A la CENIT ensuite de décider d'un nouveau calendrier, en concertation avec les Nations Unies. Jusqu'ici la communauté internationale n'approuve pas le report. Ce qui met la CENIT dans une position très inconfortable. Sans attendre, la mouvance Ravalomanana fait part de sa « *contestation* » d'un report du scrutin, « *L'idée du cas de force majeure ne tient pas* », contre-attaque Mamy Rakoatoarivelo, chef de délégation. Le président du Congrès prévient que son camp « *ne retirera pas la candidature de Lalao Ravalomanana* ». « *Il ne faut pas mettre dans le même sac notre candidat et le président de la Transition. C'est ce dernier qui a déclaré son intention de ne pas s'aligner à la course à la magistrature suprême, qui a déposé son dossier avec retard et qui est sous le coup de la résolution du CPS de l'Union africaine* », se défend-il. « *Lalao Ravalomanana jouit de tous ses droits civiques* », conclut-il. Pour Ma-Laza, la CES s'est à nouveau discréditée, en se pliant à la demande du CRM, du CSC, des forces armées et d'Andry Rajoelina. La guerre de tranchées continue au sein de la classe politique, se désole le quotidien. Les citoyens assistent à un imbroglio sans précédent entre la CES, le CSC, le CRM, les forces armées, la communauté internationale et le régime de Transition, lesquels s'emmêlent eux-mêmes dans leurs propres filets, écrit *Tananews*. *La Gazette* note que le personnel politique, d'habitude si rapide à dénoncer le moindre écart de la classe dirigeante, est aujourd'hui aphone devant l'imbroglio au sommet du pouvoir. A preuve, un président de la Transition qui ne préside plus, un premier ministre qui ne gouverne plus... Les forces vives de la nation restent bras ballants. C'est encore un miracle si Madagascar ne sombre pas dans le désordre. En tout cas, l'anarchie semble déjà gagner du terrain. Une anarchie tranquille, certes, mais qui, à terme, ne pourrait pas être contenue... En marge des tractations en coulisse, qui nourrissent les rumeurs dans la capitale, les gabegies de toutes sortes continuent de plus belle dans divers départements ministériels... déplore le quotidien. Pour *La Nation*, la CES est placée sous la menace des militaires.

Le général Dolin Rasolosoa reste, pour le moment, président du CST. Des membres de cette assemblée vont cependant tenter une motion de destitution à son encontre. Le président du CST a envoyé une demande de report des élections auprès de la CES. Une requête qui n'est pas pour arranger la situation au sein de la chambre haute. « *Nous [le bureau permanent] avons décidé d'attendre la décision de la CES concernant les démissions des candidats* », explique la vice-présidente Hanitra Razafimanantsoa. « *Ma demande est motivée par le fait que ma démission risquerait d'entraîner une instabilité de la situation* », indique le président Rasolosoa pour expliquer sa décision de retirer sa candidature à la présidentielle. « *Qui dirigera le triumvirat si je démissionne ?* », s'interroge-t-il, ajoutant : « *ma décision a également été motivée par le fait que je fais partie des 109 personnalités, objet de la sanction de la part de l'UA et dont elle a déjà affirmé ne pas reconnaître une éventuelle victoire à la présidentielle* ». Aucune norme juridique en vigueur ne prévoit cependant la possibilité de se retirer pour les candi-

datés à la présidentielle retenus par la CES. « *Je reste président du CST jusqu'à la décision de la CES, et j'ai demandé à ceux qui veulent mon départ d'attendre cette échéance pour décider de leur action* », indique le président Rasolosoa. Une certaine impatience se fait pourtant sentir chez une partie des membres, qui ont une opportunité d'accéder au « *perchoir* » de l'institution en cas de démission du général et par là même de faire partie du triumvirat assurant l'intérim de la présidence de la Transition. La décision de la CES reconnaît « *le cas de force majeure* », une condition pouvant entraîner le report des élections. Ce qui devrait repousser, par la même occasion, la date de démission des candidats exerçant un mandat public. Mais jusqu'à nouvel ordre, la date du 24 juillet pour les présidentielles reste en vigueur, et par conséquent, celle du 27 mai pour les démissions. Une logique de destitution est actuellement enclenchée au sein de cette assemblée. Les conseillers désireux d'évincer leur président pourraient avancer l'argument du « *non-respect de la loi, entachant l'image du CST* », comme argumentaire de la faute lourde amenant à la destitution du général Dolin Rasolosoa.

30/05 - Crise au sommet : clash entre Andry Rajoelina et Omer Beriziky. Le pays est plongé dans une crise institutionnelle, déclare le président de la Transition. Le premier ministre n'a pas assisté au conseil des ministres présidé par Andry Rajoelina : à la même heure, il a convoqué un conseil de gouvernement spécial. Sur les 27 ministres présents à Antananarivo, 15 se sont rendus au palais présidentiel, 12 ont assisté au conseil du gouvernement. Le président de la Transition a fait constater qu'il n'existe plus de consensus au sommet de l'Etat et que le pays est plongé dans une crise institutionnelle. Les proches du chef de gouvernement ont pointé du doigt le statut d'Andry Rajoelina. « *Étant déclaré candidat officiel par la CES, il a l'obligation de démissionner, ce qui n'est pas le cas jusqu'à ce jour. Candidat ou chef d'État Quel statut lui attribuer ?* », a fustigé l'un d'eux. La fixation d'une nouvelle date pour la présidentielle, suite à la constatation d'un cas de force majeure par la CES, nécessite l'adoption d'un décret en conseil de gouvernement, ce qui n'est pas acquis, compte tenu du contexte. Pour *Ma-Laza*, la primature refuserait désormais de recevoir des instructions de la présidence. Les jours du premier ministre semblent comptés. « *Je ne participerai plus au conseil des ministres tant que l'ajournement du calendrier électoral ne sera proclamé de manière officielle, fixant ainsi la position du président de la Transition* », a affirmé Jean Omer Beriziky en marge de la réunion des membres du gouvernement avec les institutions de la Transition et les Forces de l'ordre.

Décision a été prise par le conseil de gouvernement de saisir par courrier la CENIT en vertu à l'article 10 de la feuille de route pour statuer sur le calendrier électoral. La CES est également appelée à se prononcer sur les précédentes requêtes du gouvernement, restées sans réponse. Le premier ministre avait saisi la CES le 21 mai pour une révision de sa décision du 3 mai relative à la liste des candidats. Une autre saisine du gouvernement et d'autres organes de la Transition lui aurait été adressée avec le même objet, mais portant également sur la notion de « *force majeure* » retenue par la CES sur demande de la présidence, du CRM, du CSC et des forces armées. Le premier ministre invite les chefs d'institution à un conclave pour débattre de la conduite à tenir.

31/05 – Pour Christine Razanamahasoa, la date de l'élection étant juridiquement reportée, le président de la Transition n'est plus tenu de démissionner. « *Étant donné que la CES a constaté le cas de force majeure, la date du premier tour de l'élection présidentielle est juridiquement reportée, la démission du président de la Transition n'a plus lieu d'être, car l'objet de celle-ci n'est plus constitué, à partir du moment où les élections ne se tiennent plus selon le calendrier électoral déterminé initialement par la CENIT et les experts des Nations-Unies* », déclare la Garde des Sceaux, Christine Razanamahasoa. La ministre rappelle que le cas de force majeure étant constaté, il appartient au gouvernement de publier dans les 48 heures le décret portant report de la date de l'élection, la CENIT et les experts des Nations Unies ayant par la suite la charge de déterminer le nouveau calendrier électoral. Or ce décret n'a pas été pris, en raison de la crise institutionnelle qui a éclaté entre la présidence et la primature. Le consensus exigé par la feuille de route a volé en éclat. Devant une telle situation de blocage, les chefs d'institution, notamment le président de la Transition doivent prendre des mesures, estime-t-elle, ajoutant qu'Andry Rajoelina a tout pouvoir pour destituer le chef du gouvernement ou les présidents des chambres du parlement. Pour ce qui est de la lettre envoyée par le premier ministre à la CES, demandant à la Cour de revenir sur sa décision, Christine Razanamahasoa indique que les décisions de justice sont irrévocables car elles ont autorité de la chose jugée.

La CES pressée d'arrêter la liste définitive des candidats habilités à se présenter. Dans l'hypothèse du maintien du calendrier électoral, il y a désormais urgence à arrêter cette liste pour des raisons techniques. L'impression du bulletin unique ne peut plus attendre. Le délai de dépôt de la lettre de démission des candidats à la présidentielle exerçant un mandat public a expiré le 27 mai. Le refus de quitter leur fonction devrait entraîner une disqualification des personnalités concernées. Le vice-premier ministre en charge de l'Aménagement du territoire et du développement, Hajo Andrianainarivelo, pointe du doigt le fait que la CES a tranché immédiatement la situation du président de la Transition pour le cas de force majeure. Il dénonce ainsi le « *deux poids, deux mesures* » de la Cour. Le gouvernement lui non plus n'a pas reçu de réponse à cette même requête. La CES, enfin, n'a pas répondu à la lettre émise par le CRM, le CSC, les responsables des forces de l'ordre et Omer Beriziky, adressée les 24 et 27 mai, concernant « *le cas de force majeure* ».

La proposition de remplacement des membres de la CES fait son chemin. Lors du dernier conseil de gouvernement, le premier ministre et les ministres présents ont débattu d'un projet de loi relatif à la « *réorganisation de la CES* », dont les membres se sont discrédités. Dans une doléance adressée au Conseil Supérieur de la Magistrature, la mouvance Zafy met en avant un autre argument en faveur du remplacement des membres de la Cour : 5 magistrats qui siègent au sein de la CES devraient, selon elle et étant donné leur âge, être « *en position de retraite* ».

Omer Beriziky en mauvaise posture. Des membres du Congrès demandent la démission immédiate du premier ministre de consensus, qu'ils accusent de vouloir prendre la place du président de la Transition, au motif qu'il n'a pas honoré le dernier conseil des ministres. De plus, le premier ministre n'aurait pas pris ses responsabilités devant la menace d'invasion acridienne. En réponse, Omer Beriziky réplique qu'il ne démissionnera pas. Que ceux qui veulent endosser la responsabilité de le démettre le fassent, conclut-il.

Omer Beriziky tente reprendre la main après le refus déguisé du gouvernement de décréter le report de la présidentielle. « *Nous organiserons [le 1^{er} juin] un conclave avec la participation de tout le monde pour discuter des problèmes liés aux élections. Il ne se terminera pas tant qu'on ne trouve pas des solutions* », promet-il. « *Nous invitons des représentants de la présidence* », poursuit-il, avant d'insister sur la « *nécessité de trouver une solution consensuelle* ». La démarche du chef du gouvernement semble avoir le soutien des partenaires techniques et financiers. Un tel message aurait été délivré lors de la réunion du GIC local avec Leonardo Simao, médiateur de la SADC. Brett Bruen, conseiller en Communication de l'ambassade des États-Unis, indique que son pays « *soutient les efforts du premier ministre Omer Beriziky pour résoudre la crise de façon inclusive et selon la loi* ». Il lance une mise en garde : « *N'importe quel effort qui bloque toute initiative qui respecte la loi et la feuille de route serait mal vu et considéré comme une atteinte au processus accepté par tous* », prévient-il.

► Le dialogue malgacho-malgache à l'initiative du FFKM propose une nouvelle transition

06/05 - Le dialogue qui s'est achevé au terme de deux semaines de consultations appelle à refonder l'Etat.

Les chefs d'Églises ont dévoilé une résolution finale très ambitieuse : elle implique une nouvelle transition neutre et limitée à 18 mois dirigée par un premier ministre doté de pouvoirs élargis, une nouvelle feuille de route, l'adoption d'une nouvelle Constitution par une assemblée constituante, la dissolution de toutes les institutions de l'actuelle Transition, le report de l'élection présidentielle du 24 juillet, le retour de tous les exilés, la libération de tous les prisonniers « *politiques* », la réouverture des stations radio et TV fermées et l'accès de toutes les forces politiques aux antennes nationales. Un conseil présidentiel pourrait réunir tous les anciens chefs d'Etat, il n'aurait qu'un pouvoir symbolique.

C'est en fait un nouveau départ que propose la médiation, qui a vu la participation de 673 personnes appartenant à 231 organisations qui affirment avoir parlé « *au nom du peuple malgache* ». Certains s'attendaient à la signature d'une convention politique à l'issue de la réunion. Selon des membres de la SEFIP, appuyés par bon nombre de politiciens, les chefs d'Église ont refusé cette hypothèse en soulignant qu'il fallait procéder par étape avant de mettre en place une telle structure.

Andry Rajoelina et le premier ministre, Omer Beriziky, étaient absents à la clôture de ce dialogue, bien qu'ayant été invités. Invité lui aussi par le FFKM à participer aux travaux, Marc Ravalomanana n'est pas revenu au pays, en dépit de rumeurs insistantes qui ont agité la capitale. L'incertitude règne autour de la force exécutoire de ces propositions. « *Nous allons rencontrer les quatre présidents qui vont se réconcilier, pour leur soumettre ces suggestions. Nous allons également remettre celle-ci aux représentants de la communauté internationale* », avance Mgr Odon Razanakolona. Le FFKM sent bien que sa démarche ne soulève pas l'adhésion unanime de la classe politique et qu'il pourrait rencontrer une forte opposition de la part de la communauté internationale mais le traumatisme politique qui fait suite à la publication de la liste des candidats à la présidentielle par la CES pourrait jouer en sa faveur, estiment certains observateurs.

Pour le *JdM* et *La Gazette*, en tous cas, il ne faut pas s'illusionner : dès avant la fin de la rencontre, il était déjà question de répartition des sièges dans la nouvelle Transition... « *Tout le monde veut sa part... de bois de rose, de lingots d'or et de pierres précieuses* », déplore *La Gazette*.

Le report des élections pourtant applaudi à l'issue du dialogue national suscite maintenant des contestations, écrit RFI. « *C'est le jeu hypocrite des Malgaches* », explique l'un des acteurs du dialogue. « *Tous ceux qui s'opposent au report font semblant, d'abord pour berner la communauté internationale, ensuite pour se déresponsabiliser face aux Malgaches qui attendent des élections depuis quatre ans* ». Pire selon cet interlocuteur, « *certains d'entre eux souhaiteraient même qu'il n'y ait pas d'élections avant longtemps* ».

07/05 - Les chefs militaires répondent au FFKM. « *Il est complètement faux de dire que certaines décisions politiques ont reçu l'aval des chefs militaires. Pour le moment, il n'est pas question de mettre en place un directoire militaire. Nous promettons de prendre les mesures nécessaires envers les éléments des forces de l'ordre qui ne respecteront pas la neutralité, comme il a été convenu le 17 avril 2013* », déclarent-ils. S'agissant d'un éventuel appui des forces armées à la mise en œuvre des résolutions adoptées à l'issue du conclave, le président du CMDN, le général Ranto Rabarisoa, estime qu'il s'agit de propositions, « *émanant non des chefs d'Église mais des*

participants à la rencontre ». Le n°1 du CMDN déclare : « *Ce n'est qu'en cas de troubles que les forces armées interviennent, étant entendu qu'elles constituent le garant de la paix et de la sécurité, ainsi que de la défense des personnes et des biens. C'est sa principale vocation* », souligne-t-il.

Pour *Ma-Laza*, cette unanimité est trompeuse. En réalité, chaque « *grand* » candidat aurait des affinités avec un tel ou tel groupe de militaires, de gendarmes, ou de policiers. La réconciliation s'impose également dans l'armée, qui reste déstabilisée par le maintien en détention de certains de ses éléments, estime le site.

Résolutions du FFKM : « Coup d'Etat sous couvert de réconciliation », selon la présidente du parti Vert, qui déclare notamment : « *Que pourront apporter les anciens dirigeants et l'actuel président de la Transition après 50 ans de gabegie et de dictature ? Et quelle garantie proposent-ils pour que leur soi-disant future Constitution décidée par les malgaches soit respectée et pérenne ? (...) C'est inacceptable car désormais, personne ne peut se targuer de parler au nom du peuple dans la mesure où il n'y avait aucun élu [dans cette rencontre] et les 35 fiefs du FFKM ne peuvent se prétendre représenter les 22 millions de Malgaches, d'autant plus que d'autres religions et croyances existent au pays* », a-t-elle soutenu. Saraha Georget Rabeharisoa réclame le limogeage des membres de la CES qui, selon ses dires, « *ont outrepassé leurs prérogatives en faisant une interprétation politique au lieu d'une interprétation strictement technique de la loi* ». Elle exprime son soutien à la CENIT et au premier ministre, seuls garants de la neutralité dans le processus en cours.

08/05 - Le rôle du FFKM dans la réconciliation et l'apaisement est reconnu mais une partie de la classe politique insiste sur le maintien du calendrier électoral. « *Il est toujours opportun de considérer les propositions du FFKM* », déclare Omer Beriziky. « *Les résolutions pourront être appliquées si elles ne s'opposent pas aux élections* », ajoute-t-il. « *Il y a, parmi les décisions de la réunion du FFKM, des points à prendre en compte* », déclare quant à lui Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès. Il s'agit notamment des résolutions portant sur le retour au pays de tous les réfugiés politiques et la libération de tous les détenus politiques, préalables nécessaires à l'apaisement et à la réconciliation. Mais l'application du retour des exilés politiques, impliquerait celui de Marc Ravalomanana, ce qui est loin d'être acquis...

14/05 - La Conférence des évêques catholiques de Madagascar (CEM) redoute une réconciliation purement politique. Dans une lettre du 30 avril adressée au FFKM, le bureau de la CEM fait part de sa préoccupation sur le risque de dérive vers une réconciliation uniquement politique. « *C'est pour cela que nous devons nous en tenir seulement à notre premier objectif : pardon, conversion, vérité, réconciliation. C'est le chemin qui nous conduira à la réconciliation véritable* », avertit la CEM.

13/05 - Le Hetsika Vonjy Aina du professeur Raymond Ranjeva met en garde contre les risques de chaos en cas de forcing de la communauté internationale pour le maintien du calendrier électoral dans le contexte politique actuel. L'association, qui préconise la recherche de nouvelles solutions, s'est associée à la conférence organisée par le FFKM, elle milite pour une nouvelle transition.

17/05 - Le politologue André Rasolo suggère de reporter la date des élections et de poursuivre le dialogue malgacho-malgache. Il propose également à la communauté internationale et aux parties prenantes malgaches de suivre la logique du FFKM en s'engageant dans la voie de la réconciliation. Un ajournement de 2 à 3 mois permettrait d'asseoir un environnement plus serein. D'après lui, les conditions d'un bon déroulement de la présidentielle ne sont pas réunies. La plupart des 41 candidats n'ont pas encore eu le temps de mettre en place leur organisation sur tout le territoire, alors que certains ont pu étaler, sans embarras, leur puissance financière devant une population plongée dans la pauvreté. Des observateurs avertis émettent de forts doutes sur la fiabilité de la liste électorale, l'impartialité des démembrements de la CENIT et le traitement des résultats du scrutin.

18/05 - Zafy Albert adresse un courrier aux chefs d'Eglise du FFKM. Il écrit notamment : « *La position actuelle de la SADC, du PNUD et de l'UE risque de favoriser la réédition à Madagascar de la situation vécue par les Ivoiriens, les Guinéens et les Maliens* ». Il redoute tout particulièrement la survenue d'une nouvelle crise postélectorale. Il demande la dissolution de la CES et des sanctions à l'encontre de ses membres. Il émet également des critiques à l'endroit de la CENIT et du CRM et insiste sur la nécessité d'organiser un référendum constitutionnel avant les présidentielles. Il requière enfin la neutralité de l'armée.

27/05 - La mission de réconciliation des quatre chefs d'Eglises du FFKM est en standby. L'absence du territoire national de certains de ses membres en serait la raison.

► La SADC, l'UA et l'UE face à la nouvelle donne électorale, diplomatie

03/05 - Nouvelle mission de Joaquim Chissano. Moins d'un mois après sa dernière visite, une délégation de la SADC conduite par le médiateur en chef est de retour alors que la CES s'apprête à publier la liste des candidats habilités à se présenter et que le FFKM n'attend plus que cette publication pour réunir son conclave sur la réconciliation. L'initiative des acteurs politiques participant aux rencontres du FFKM inquiète au plus haut point la commu-

nauté internationale. Le chef de la délégation a mis en exergue dès son arrivée l'importance de la tenue des élections suivant le calendrier établi par la CENIT et les experts internationaux, laissant entendre qu'il est nécessaire de reporter la mise en œuvre de la réconciliation nationale après les élections. « *Tout peut être réalisé mais que les acquis ne soient plus remis en cause* », a-t-il insisté. Fatma Samoura, représentante résidente du PNUD, avait déjà pris les devants en jugeant très sévèrement les initiateurs de la rencontre organisée le 18 avril par le FFKM pour lancer ses travaux. Joachim Chissano a annoncé qu'il ne participera pas au conclave du FFKM.

06/05 - Réaction de Joachim Chissano au dépôt de candidature hors délai d'Andry Rajoelina : « *J'ai constaté qu'il y a mécontentement quant à la façon dont cette liste a été retenue, on parle d'irrégularité de point de vue légale et constitutionnelle* » indique-t-il, ajoutant : « *Nous respectons les institutions de la Transition y compris la CES, nous prenons note de ce que la cour a fait. Comme vous savez il n'y a pas de recours quant à la décision. (...) Souhaitons qu'il n'y ait plus d'irrégularité pendant le processus électoral* ». Le médiateur affirme qu'« *il n'y a pas d'indice qui montre que quelqu'un veut faire machine arrière dans le processus en cours* ».

06/05 - Depuis l'annonce de la liste contestée des candidatures validée par la CES, la communauté internationale est relativement discrète. Avant de se prononcer, les chancelleries occidentales attendent que la SADC adopte une position claire, ce qui n'est pas encore le cas. Ses responsables se sont illustrés à deux reprises par des déclarations ambiguës. La SADC, pour l'heure, semble renvoyer dos à dos les protagonistes de la crise : Andry Rajoelina, qui avait promis de ne pas se présenter, et l'épouse de Marc Ravalomanana, qui avait été autorisée à rentrer au pays en mars pour raisons humanitaires. « *Le président de l'organe de la SADC a exprimé son regret que des décisions qui ont été acceptées par la SADC, auparavant, n'ont pas été honorées* », indique seulement un communiqué du bureau de liaison. Les responsables de la SADC devraient aborder le dossier lors d'un prochain Sommet de la Troïka en Afrique du Sud. L'organisation régionale manifeste de l'embarras et une réelle préoccupation, elle ne nie pas le risque de troubles. Pretoria encourage d'ailleurs Marc Ravalomanana à faire montre de patience et à ne pas jeter de l'huile sur le feu. Ses proches indiquent qu'il n'a pas manifesté formellement son désir de rentrer à Madagascar afin de soutenir la candidature de son épouse. La SADC invite les parties prenantes à respecter le calendrier électoral. Un communiqué publié par son bureau de liaison renouvelle l'appel lancé en ce sens par le président de la Troïka.

03/05 - Les motifs de la visite d'Andry Rajoelina au Vatican demeurent obscurs. « *Je suis le premier chef d'Etat africain à avoir été reçu par le pape François. Même en cette situation tumultueuse au pays, j'ai pu rencontrer le chef suprême de l'Eglise catholique. Comme je l'ai toujours dit, nous devons vaincre le mal par le bien. Je peux dire que je me suis senti soulagé d'avoir pu confier au pape tout ce que j'ai sur le cœur. J'ai tout d'abord demandé à Sa Sainteté de prononcer une prière spéciale pour que la stabilité règne à Madagascar et ce, pour le bien du peuple* », a-t-il déclaré à son retour. Tribune écrit : « *Le contexte de crise a été certes au centre de la rencontre ; mais pourquoi au moment où le FFKM conduit péniblement son initiative de dialogue malgache-malgache et que l'application de la feuille de route dans son intégralité et dans son esprit traîne encore des pieds ? Doit-on comprendre que les affaires de l'Etat sont intrinsèquement liées aux affaires de l'Eglise ? La solution à cette crise malgache doit-elle être « bénie » par le souverain pontife ?* ».

07/05 - La France « a appris avec déception la décision de la CES de déclarer recevable la candidature de M. Andry Rajoelina à l'élection présidentielle de Madagascar, de même que celles de Mme Lalao Ravalomanana et de M. Didier Ratsiraka », déclare le Quai d'Orsay. « *La candidature de M. Rajoelina rompt l'engagement solennel pris le 15 janvier par le président de la Transition de ne pas se porter candidat à l'élection présidentielle* », a notamment dénoncé le porte-parole du ministère des Affaires étrangères. Paris a également rappelé les engagements pris vis-à-vis de la SADC « *afin de préserver les chances de faire aboutir la feuille de route* ». « *La France partage pleinement les regrets de la SADC exprimés par le président tanzanien* », précise le porte-parole.

17/05 - Julien Radanoara, analyste politique et spécialiste en relation internationale : « **La candidature de Rajoelina a été provoquée par les Français** ». Selon lui, les Français se sont sentis déstabilisés en apprenant la candidature de Lalao Ravalomanana. « *Il ne faut pas oublier que juste après sa visite au Vatican, le président de la Transition était de passage à Paris, pour recevoir sans nul doute cette consigne* », soutient-il. « *La France s'attendait à ce que le prochain président soit une personnalité proche d'elle, car la plupart des candidats qui ont du potentiel électoral sont des pro-français, mais c'est la désignation in extremis de Lalao Ravalomanana qui a chamboulé la donne, et les Français devaient pousser Andry Rajoelina à se porter candidat* », explique-t-il.

10/05 - « Les élections ne résoudre pas la crise qui est devenue structurelle ; mais si elles sont crédibles, elles seront un bon début, un passage nécessaire pour le retour à l'ordre constitutionnel », déclare l'ambassadeur de l'UE, Leonidas Tezapsidis. Le diplomate souligne que l'Etat de droit doit prévaloir pour assurer la crédibilité du processus et assurer que les résultats seront acceptés par tous. La réconciliation est également essentielle, mais il s'agit d'un processus qui devra se poursuivre bien au-delà des échéances électorales. Il se félicite de la qualité du travail de la CENIT mais ne cache pas ses réserves quant aux décisions prises par la CES, en faisant références aux critiques formulées par le SeFaFi. D'après l'ambassadeur, il faut rétablir la confiance entre

les acteurs politiques et les institutions de la Transition, particulièrement celles qui sont en charge du processus électoral. « *On regrette beaucoup ce premier faux pas* », a-t-il avancé. Le respect de la loi et l'indépendance de la justice sont des points importants pour le rétablissement de la confiance, a-t-il souligné. Leonidas Tezapsidis rappelle que la reprise de la coopération dépend de la mise en œuvre complète de la feuille de route. Il rappelle que depuis les sanctions décidées en 2009, hormis le financement de la préparation des élections, les programmes de l'UE se limitent à soutenir des infrastructures de base ou structures de services qui sont en train de s'écrouler.

11/05 - Le secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, vient s'enquérir de l'état d'avancement du processus électoral. La candidature surprise d'Andry Rajoelina et la réunion organisée par le FFKM ont chamboulé l'échiquier politique. La communauté internationale s'interroge sur la poursuite du processus de sortie de crise, tout en faignant de croire que le calendrier ne pourra pas être remis en cause. Jean-Claude de l'Estrac cherche à positiver la situation. Il estime que le grand nombre de candidats à l'élection présidentielle est une illustration de la confiance que les chefs politiques malgaches portent au processus qui est en cours. Il indique par ailleurs que la COI ne tolèrera aucun report des élections.

11/05 - La SADC demande le retrait d'Andry Rajoelina, de Didier Ratsiraka et de Lalao Ravalomanana. Le Sommet de la Troïka qui s'est tenu en Afrique du Sud les exhorte à réfléchir au retrait de leur candidature « *au nom de la paix et de la stabilité* ». La SADC « *a exprimé son mécontentement sur la décision de S.E. Rajoelina de revenir sur son engagement préalable de ne pas se présenter à l'élection présidentielle* », et « *a également exprimé sa déception face à la décision imprudente de la mouvance Ravalomanana de présenter Lalao Ravalomanana, ancienne première dame* », précise son communiqué. L'organisation régionale ne semble pas se préoccuper du cas de Camille Vital, ambassadeur en Suisse, qui n'a pas 6 mois de résidence au pays mais qui réside dans une représentation diplomatique qui est l'extension du territoire national. Elle semble s'en tenir au principe de la double non-candidature des deux principaux protagonistes. La demande de retrait, qui n'est pas encore officiellement formulée, s'adresse aux candidats eux-mêmes et non à la CES, discréditée par sa décision d'accepter ces 3 candidatures. Elle s'oppose indirectement à la Cour, dont les décisions sont « *insusceptibles de recours* ». La position énergique de la SADC surprend par sa rapidité alors que jusqu'ici elle avait fait preuve de beaucoup d'attentisme dans la gestion du dossier mais elle a sans doute été confortée par la vague de contestation locale et internationale qui a suivi la publication de la liste des candidatures agréées. Pour RFI, la SADC s'est décidée à hausser le ton pour démontrer qu'elle n'avait pas perdu le contrôle de la situation mais ses recommandations sont formulées sans menace de sanctions et sans remise en cause du calendrier électoral.

Aucun des protagonistes n'envisage un retrait. La mouvance Ravalomanana estime qu'un retrait de sa candidate favoriserait le camp du président de la Transition qui compte plusieurs autres prétendants. Quant aux proches de Didier Ratsiraka, ils fustigent l'ingérence de la SADC dans les affaires nationales.

« *Il faut laisser au peuple malgache choisir celui ou celle que le peuple désignera pour diriger le pays (...)* On veut une élection sans exclusion ni discrimination, ce n'est pas le moment d'écarter ou de créer d'autres problèmes », déclare Andry Rajoelina. « *Plus question de remettre sur la table la décision de la CES* », ajoute-t-il, précisant que la création de la CES est une volonté de la communauté internationale.

13/05 - Le GTT international réagit au communiqué de la SADC. Dans une lettre adressée à Catherine Ashton, Haute Représentante de l'UE, l'organisation pro-Ravalomanana de la diaspora considère que la position de la SADC est « *une offense à l'honneur du peuple malgache, qui mérite le respect de pouvoir librement choisir la personne qu'elle voudrait pour diriger son pays, pour autant que cette personne observe les principes élémentaires de la démocratie* ». Le GTT conclut que seul le dialogue malgache-malgache permettra une issue à la crise. Il se félicite du succès de la concertation engagée par le FFKM et exige le report des élections pour permettre la mise en œuvre des recommandations adoptées.

13/05 - Les « principaux protagonistes » de la crise opposent une fin de non-recevoir à la demande de la Troïka. « *Nous refusons de retirer la candidature de Mme Lalao [Ravalomanana]* », a déclaré son époux, qui considère que la Troïka « *n'a pas pris de décision. Elle n'a fait qu'avancer des propositions qui n'ont pas de valeur par rapport à celle de la CES* ». Tout comme Marc Ravalomanana, le camp d'Andry Rajoelina brandit la question de souveraineté. « *Il s'agit d'une pure ingérence. Laissons les Malgaches choisir leur destinée* », indique le coordonnateur général à la présidence de la Transition. « *La position émise par Joaquim Chissano est partisane, nulle et non avenue* », affirme-t-il, faisant référence à la version donnée par Marc Ravalomanana relative à l'origine de la sollicitation du retrait des trois candidats à la présidentielle. La mouvance Ratsiraka n'a pas publié de commentaire officiel mais une source autorisée met également en avant le caractère souverain des décisions de la CES.

16/05 - Catherine Ashton, Haute Représentante de l'UE exprime sa préoccupation. Elle déclare suivre « *avec préoccupation les derniers événements, notamment les candidatures du président de la transition M. A. Rajoelina, de Mme. L. Ravalomanana et de l'ancien président M.D. Ratsiraka aux prochaines élections présidentielles. Ces candidatures modifient le contexte des élections et vont pour certaines à l'encontre d'engagements pris* ». La formulation semble attirer plus précisément l'attention sur la candidature des deux personnalités qui ont pris les engagements de ne pas se présenter aux élections. Didier Ratsiraka n'est concerné par aucun engagement par rap-

port à une quelconque candidature. Catherine Ashton déclare que « l'UE sera attentive aux conclusions de la réunion prochaine du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA ». Le respect de la feuille de route, soutient-elle, est essentiel. « Toutes les forces politiques malgaches doivent, dans l'intérêt du pays, œuvrer à créer un cadre politique apaisé et neutre en vue des prochaines élections. En étroite coordination avec ses partenaires africains, l'UE tiendra compte des conditions de préparation des prochaines élections pour déterminer le soutien à apporter à leur organisation ». A noter cependant que la Haute Représentante de l'UE n'a fait aucune allusion à un quelconque souhait de retrait des trois candidatures.

17/05 - Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA met en garde les parties malgaches. Il décide de ne pas reconnaître les autorités qui seraient élues en violation des décisions de l'UA et de la SADC. Dans son communiqué¹⁰, le CPS résume en 9 points le déroulement de cette réunion sur la situation à Madagascar – réunion à laquelle ont participé les représentants du Rwanda, des Nations Unies, de la France, du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'UE. Plus que les candidatures de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka, il trouve regrettable la candidature d'Andry Rajoelina. Le CES est pointée du doigt. Le refus des 3 candidats de renoncer à se présenter « complique sérieusement le processus de sortie de crise en général, et électoral en particulier, et fait peser un grave danger sur la stabilité de Madagascar ». Si la Troïka n'a fait qu'« exhorter » les trois candidats à « réfléchir sur le retrait de leur candidature » et que l'UE n'a fait qu'entériner la décision du sommet d'Afrique du Sud, le communiqué du CPS est plus incisif.

Pour Midi, si la communauté internationale est vraiment impartiale, elle doit également remettre en cause la candidature des 7 personnes sanctionnées par l'UA : Hajo Andrianainarivelo, Camille Vital, Roland Ratsiraka, Lahiniriko Jean, Alain Tehindrazanarivelo, Julien Razafimanajato et Noelson William. *L'Express* partage ce point de vue et ajoute que plusieurs autres candidats ne remplissent pas la condition de résidence de 6 mois, citant notamment Roger Kolo, Jules Etienne, Ny Rado Rafalimanana, Rajemison Rakotomaharo et Camille Vital. *L'Express* écrit : « On se demande pourquoi la communauté internationale n'évoque pas le cas de ces candidats alors que cela pourrait justifier et faciliterait l'éviction de Lalao Ravalomanana et de Didier Ratsiraka ». Le quotidien écrit encore qu'« Andry Rajoelina pourrait très bien mettre dans la balance son retrait contre l'éviction de ses anciens compagnons de lutte de la Place du 13 mai. Ce ne serait que justice ».

17/05 - La candidat Hajo Andrianainarivelo, vice-premier ministre chargé de l'Aménagement du territoire et du développement, condamne à mots couverts l'attitude de la « bande des trois » qui défie la communauté internationale. Il déclare : « Ceux qui osent encore dire que le pays peut continuer de vivre sans la communauté internationale mènent la population en bateau. Qui va financer la réhabilitation des routes et des écoles ? Qui va financer le traitement des invasions acridiennes ? Les Malgaches souffrent et il faut arrêter les aventures politiques », souligne-t-il, faisant référence à un risque de durcissement des sanctions internationales, au cas où la Transition perdurerait.

18/05 - L'UE et la France menacent de suspendre le financement des élections en raison du non-retrait de candidature d'Andry Rajoelina, Lalao Ravalomanana et Didier Ratsiraka. Béatrice Atallah, présidente de la CENIT, s'est montrée très préoccupée par le devenir du scrutin à l'occasion de la présentation du prototype de bulletin unique. Il ne resterait plus selon elle que 48 heures pour faire parvenir au Danemark le modèle définitif de bulletin de vote aux imprimeurs. « Nous sommes prêts sur le plan technique, a-t-elle affirmé, mais la CENIT ne peut pas agir seule. Nous n'avons pas dormi de la nuit. Nous avons eu des appels téléphoniques de la France et de l'Union européenne. Ils suspendent leur financement à la CENIT, mais nous ne sommes pas découragés ». Officiellement, ni l'UE ni la France ne reconnaissent avoir suspendu leur soutien financier. L'ambassadeur de l'UE a fait savoir que la décision des trois principaux candidats sera décisive. Le reste de la communauté internationale, qui a pris part ou a fait une promesse de prendre part au « Pacem », pourrait emboîter le pas à la France et à l'UE. « Nous dépendons des financements des bailleurs dans le processus électoral. S'ils se retirent, nous nous retirons aussi », a lancé Fatma Samoura, représentante du Système des Nations Unies. « L'État est en mesure de payer le reste des fonds à allouer aux préparatifs électoraux », réplique une source proche du pouvoir mais un forçage de la part de l'État ne pourrait que jeter le discrédit sur le processus électoral et conduire à sa non-reconnaissance internationale, redoute *L'Express*.

18/05 - Abdou Diouf exprime son inquiétude sur la situation créée par la décision rendue par la CES. Le secrétaire général de la Francophonie « regrette que cette décision remette en cause l'ensemble du processus de sortie de crise ». Le dirigeant appelle tous les acteurs de la crise à revenir à l'application de la feuille de route à laquelle ils avaient souscrit et leur demande de respecter la lettre et l'esprit de leurs engagements. Il appuie la demande de la Troïka pour un retrait des candidatures d'Andry Rajoelina, de Didier Ratsiraka, et de Lalao Ravalomanana. Il partage également l'appel lancé par le CPS de l'UA.

¹⁰ Cf. Blog Justmad - <http://p9.storage.canalblog.com/90/04/448497/86661923.pdf>

21/05 - Le secrétaire général de l'ONU exprime sa préoccupation concernant les derniers développements dans le processus électoral. Il déclare partager les préoccupations exprimées par la SADC et l'UA. Le SG estime que la validation des trois candidatures par la CES constitue une violation de l'esprit de la feuille de route. Le porte-parole du secrétariat des Nations Unies précise que l'appui de l'ONU au processus électoral est conditionné par la totale adhésion de toutes les parties à la feuille de route.

21/05 - Béatrice Atallah, présidente de la CENIT, entreprend un voyage à destination des États-Unis, de la France et au siège de l'UE à Bruxelles. Une première mission extérieure qui s'achèvera le 1er juin. Elle se donne pour mission de défendre le processus électoral désormais compromis par le refus des trois principaux protagonistes de la crise de se retirer. Le voyage était prévu depuis plusieurs semaines, mais dans les circonstances actuelles, il ressemble fort en effet à une tentative de sauvetage. *La Gazette* fait part de son incompréhension de voir la présidente de la CENIT s'absenter aussi longtemps alors que la confusion règne sur la situation électorale et que l'ultimatum lancé aux « *trois candidats de trop* » est expiré. Le quotidien ne comprend pas non plus l'importance donnée à la rencontre avec le secrétaire d'Etat d'adjoint pour les Affaires africaines, alors que les Etats-Unis sont peu impliqués dans le processus électoral. La mission de Béatrice Atallah à Bruxelles a été reportée. Raison invoquée pour ce report : « *une contrainte d'agenda* ».

22/05 - Vers une présidentielle unilatérale ? *La Nation* constate que les partenaires de Madagascar menacent de se retirer les uns après les autres du processus électoral. Le fameux « *basket fund* » destiné à financer les opérations pourrait se trouver privé de ressources importantes mais le pouvoir ne semble pas s'en préoccuper. La prochaine présidentielle pourrait bien avoir lieu, mais organisée de manière unilatérale. Sans le soutien des Etats-Unis et de l'UE, le processus électoral n'aurait plus aucune crédibilité au niveau international. Il est peu probable que la présidente de la CENIT, partie en mission à l'étranger, puisse convaincre de nouveaux bailleurs de fonds, ce qui ne dissuaderait pas Andry Rajoelina, dont le mandat serait prolongé du fait du report de calendrier, se tenter de se faire élire premier président de la IVème République.

23/05 - Laurent Fabius, ministre français des Affaires étrangères, serait très mécontent du revirement d'Andry Rajoelina, selon la *LOI*. Lors de ses dernières rencontres avec le président de la Transition, le 22 décembre et le 6 février, il pensait avoir convaincu son interlocuteur de renoncer à se présenter. Du coup, Paris étudierait les sanctions individuelles (refus de visas voire gel des avoirs bancaires) qui pourraient être déclenchées contre certaines personnalités. Didier Ratsiraka pourrait rencontrer à l'avenir des difficultés s'il veut revenir habiter à Neuilly. D'autres pays pourraient également envisager la mise en œuvre de restrictions aux déplacements à l'étranger de ces mêmes personnalités, croit savoir la lettre.

24/05 - Le groupe d'amitié UE-Madagascar du parlement européen, présidé par le député Philippe Boulland, suggère le retrait conditionné des 3 candidats évoqué par la déclaration de Catherine Ashton et indique que tous les candidats touchés par la loi d'amnistie ne devraient renoncer à se présenter aux élections. Il estime que les 3 candidats qui font l'objet de contestation devraient pouvoir désigner chacun un remplaçant.

24/05 - Après quelques jours d'incertitude, la communauté internationale, l'UE, en particulier, réaffirme son soutien au processus électoral, notamment au financement de celui-ci. L'ambassadeur de l'UE, Leonidas Tezapsidis, a clarifié la position de l'Union au cours de la réunion du comité de pilotage du Pacem. « *Il y a eu un malentendu* », a-t-il affirmé, faisant référence à une déclaration de Béatrice Atallah, présidente de la CENIT, qui a annoncé la suspension du financement des partenaires. « *Techniquement, les élections peuvent se tenir selon le calendrier prévu. Il y a eu la question concernant l'impression des bulletins uniques, mais elle est réglée. Il y a eu un accord pour qu'ils soient imprimés en Afrique du Sud. Il existe une plus grande flexibilité par rapport au calendrier* », a-t-il assuré. Mais l'ambassadeur met en garde : la suspension du financement « *reste une possibilité* » si les acteurs politiques locaux ne parviennent pas à débloquer la situation. « *On ne peut pas user et utiliser la communauté internationale comme un bouc émissaire* », a-t-il conclu. Lors de cette réunion du comité de pilotage du Pacem, Norbert Ratsirahonana, conseiller spécial d'Andry Rajoelina, a rejeté la faute du blocage sur la communauté internationale, relayant le discours tenu par le président de la Transition.

27/05 - La SADC s'aligne sur l'UA : elle ne reconnaîtra pas les résultats de la présidentielle si Lalao Ravalomanana, Andry Rajoelina ou Didier Ratsiraka remporte le scrutin. Le sommet extraordinaire de l'UA, tenu à Addis-Abeba, a par ailleurs confirmé les sanctions qui frappent les hommes politiques impliqués dans le coup d'Etat. Joaquim Chissano a expliqué sur RFI¹¹ la position de la SADC. « *Il y a des irrégularités dans les candidatures à l'élection présidentielle malgache. La CES les a pourtant approuvées, faisant prévaloir le principe de l'inclusivité. Mais pour l'UA et la SADC, tous ceux qui ont opéré un changement anticonstitutionnel sont dans*

¹¹ Cf. <http://www.rfi.fr/emission/20130526-joaquim-chissano-ancien-president-mozambicain-mediateur-crise-malgache>

l'illégalité, ils devraient retirer leur candidature ». Le chef de la médiation a reconnu qu'il y avait une certaine pression de la part de la communauté internationale pour faire prévaloir le principe de l'inclusivité. « *On allait presque faire une exception mais les choses n'ont pas marché comme il fallait* », a-t-il précisé. « *Le changement fréquent de position des deux camps a exaspéré la majorité. Ils ne tiennent pas leurs promesses !* », a déploré l'ancien président mozambicain.

30/05 - Leonardo Simao, membre de l'équipe médiation de la SADC, s'est entretenu avec la plupart des signataires de la feuille de route. La plupart ont exigé le maintien du calendrier électoral, en dépit de la décision de la CES d'ouvrir la voie à un report en constatant un « *cas de force majeure* ». « *Sans les trois candidats décriés par la communauté internationale* », précise Jean Lahiniriko. Le chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, a voulu balayer les arguments soutenant qu'en présentant son épouse, Marc Ravalomanana a réfuté l'option « *ni... ni...* ». « *Ce n'est pas vrai, ce sont deux personnes physiques et juridiques complètement différentes. Dira-t-on que je suis candidat si c'est ma femme qui se présente ?* », a-t-il argumenté. Les partisans d'Andry Rajoelina seraient de nouveau intervenus en faveur d'une inversion de l'ordre des scrutins. Leonardo Simao s'est gardé de prendre position sur l'évolution de la situation politique, il rendra compte à la SADC. Il a en revanche annoncé des sanctions à l'encontre des instigateurs de la manifestation qui a visé des diplomates en poste à Madagascar.

30/05 - Pour l'ambassadeur de France, François Goldblatt, « le report est une diversion qui ne dispense en rien de satisfaire aux conditions fixées par l'UA pour la reconnaissance du scrutin ». La France se range du côté de la SADC et de l'UA, qui réclament le désistement des candidats Andry Rajoelina, Lalao Ravalomanana et Didier Ratsiraka. Taxé d'allié de fait du président de la Transition, Paris semble revoir sa position et prendre ses distances à l'égard de l'homme fort de la Transition, estime *Ma-Laza*.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

23/05 - Rapport 2013 d'Amnesty International : Madagascar connaît « de graves violations des droits humains »¹². L'organisation de défense des droits de l'homme publie son rapport annuel. Madagascar est de nouveau mis à l'index. Selon l'ONG, la Grande Ile n'a pas connu d'amélioration de sa situation depuis l'an passé. Amnesty dénonce « *des centaines d'homicides illégaux commis par les forces de sécurité, des arrestations et des détentions illégales, dans une impunité quasi-totale* » Parmi les homicides dont fait état le rapport, « *de nombreux civils ont été tués par des agents de l'Etat pour des vols de bétail* ». Les violences intercommunautaires sont également mises en avant par l'organisation, en particulier dans le Sud. Ainsi, « *au moins 250 personnes ont été tuées aux alentours de Port-Dauphin [Tolagnaro]* ». Amnesty dénonce une justice qui tourne au ralenti et plusieurs atteintes à la liberté d'expression des journalistes. Au moins 5 radios ont été suspendues, dont *Radio Fahazavana*, qui demeure fermée. Plusieurs journalistes ont fait l'objet de condamnations ou d'interrogatoires. La présentation du rapport a donné lieu à une visioconférence organisée par le Centre de Presse Malagasy entre Antananarivo et Londres, siège de l'ONG. Face aux mises en cause contenues dans le rapport annuel d'Amnesty, le général Iama Radafy, responsable de la circonscription interrégionale de gendarmerie de Toliara, a affirmé que l'ONG avait un objectif « *politique* ».

28/05 - Des violations des droits de l'homme à Madagascar ont été vigoureusement dénoncées durant la 23ème session du Conseil des droits de l'homme à l'ONU par le CETIM¹³. L'ONG « *Centre Europe-Tiers Monde* » (CETIM¹⁴), dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies, a adressé au secrétariat général un exposé écrit très sévère sur les « *violations des droits humains à Madagascar* » dans le cadre de la 23ème session du conseil des droits de l'homme. Le document traite pour l'essentiel des événements qui se sont produits dans le Sud depuis juin 2012. Il met ces événements en relation avec les tentatives d'accaparement des richesses naturelles abondantes de la région par les STN (société transnationales, dont il publie une importante liste). L'ONG demande aux Etats européens de « *cesser immédiatement leurs livraisons d'armes vers Madagascar, un pays qui connaît l'instabilité politique, l'augmentation de violences et des violations massives des droits humains* ». Elle appelle par ailleurs l'ONU à appuyer les efforts de l'UA afin d'assurer la sécurité et le respect des droits humains à

¹² Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/41/73/448497/86850923.pdf>
Accès au rapport annuel : http://www.amnesty.org/fr/annual-report/2013?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_campaign=2013-05-23-RA2013

¹³ Cf. Blog Justmad - <http://p9.storage.canalblog.com/91/40/448497/87013889.pdf>

¹⁴ <http://www.cetim.ch/fr/>

Madagascar. « Ensemble, ces institutions devraient accompagner ce pays vers la Transition démocratique et la construction de la paix sociale », indique-t-elle.

► Esclavage moderne, droits des femmes, enfance, éducation

07/05 - Une délégation du ministère de la Fonction publique a surpris une émigration illégale de travailleuses vers l'Arabie Saoudite. La ruée des domestiques vers les « *eldorados* » surpasse les obstacles. « *La suspension par l'État de l'envoi des travailleuses à l'étranger ne semble être que du vent. Depuis, 40 femmes ont rejoint l'Arabie Saoudite par bateau depuis Mahajanga pour Dammam, qui se trouve à 380 km de Riyad. Elles n'ont effectué ni visite médicale, ni visa de leur contrat du travail auprès du ministère de la Fonction publique* », révèle un membre de la délégation qui s'est rendue dans ce pays du Golfe du 24 avril au 3 mai. La délégation confirme le scandale que relatent les médias sur le sort de ces « *petites bonnes* » à la recherche d'une « *vie meilleure* ». Elle dispose de témoignages accablants sur les viols ou les brimades dont sont victimes ces domestiques. Le rapatriement des femmes hospitalisées ou le rapatriement des corps de celles qui sont décédées représente un coût que l'Etat ne peut supporter seul. La délégation renvoie la responsabilité aux agences de placement et aux employeurs, elle s'engage à redoubler d'efforts pour faire la chasse aux « *agences bidon* ». Lors de ce déplacement en Arabie Saoudite, le ministre Tabera Randriamanantsoa a néanmoins signé une convention avec une agence, « *Smasco* », pour l'envoi mensuel de 500 travailleurs dont des domestiques, des infirmiers et des ingénieurs. Le ministre invoque la crise de l'emploi et estime que l'agence remplit toutes les conditions de fiabilité requises.

11/05 - Suppression des dérogations accordées pour l'envoi de travailleurs à l'étranger. Sur demande du ministère de la Population et des Affaires sociales, la note octroyant des dérogations spéciales pour l'envoi de travailleurs migrants a été annulée. Le ministère constate que bon nombre de personnes en quête d'activité acceptent sans discernement toute offre d'emploi, au risque de mettre en péril leur vie dans une aventure incertaine.

13/05 - 16 femmes rapatriées d'Arabie Saoudite après la découverte de leur grossesse. La délégation du ministère de la Fonction publique et des lois sociales qui s'est rendue en Arabie Saoudite affirme que ces femmes étaient enceintes avant leur départ. « *Ces femmes sont sorties clandestinement. Leur rapatriement est à la charge de leurs patrons et des agences de placement* », affirme un membre de la délégation. Deux travailleuses malgaches expatriées au Koweït sont rentrées au pays. Elles affirment avoir été abusées par leur patron.

Entre 2009 et 2010, le ministère de la Population a enregistré 15 expatriées décédées au Liban. 275 femmes sont parties en Arabie Saoudite et 110 au Koweït vers la fin de l'année 2012. 1.000 demandes de rapatriement seraient en instance au ministère, qui n'a pas les moyens de les prendre en charge. Selon *Tribune*, 24 agences de placement sont agréées, toutes les autres sont illicites. Elles recevraient de 2.000 à 3.500 dollars par personne expatriée et exigeraient l'attribution du premier mois de salaire.

06/05 - Mortalité maternelle : 498 décès pour 100.000 accouchements, selon les statistiques du FNUAP. 10 femmes décèdent chaque jour des suites de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. Seules 44 % des femmes reçoivent l'assistance d'un professionnel de santé au cours de leur accouchement et seuls 35 % des accouchements ont lieu dans des formations sanitaires. Les sages-femmes sont en nombre insuffisant et la planification familiale insuffisamment développée et financée.

22/05 - Le Partenariat Mondial pour l'Education (GPE) offre 85,4 millions de dollars pour soutenir l'Education Pour Tous (EPT), selon un communiqué de l'UNICEF. Ce don, qui sera mis en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale sur une durée de 3 ans à partir d'octobre 2013, vise à préserver l'accès des enfants aux services d'éducation de base, gravement menacés par les effets de la crise économique et politique, indique-t-on. En effet, alors que les effectifs du primaire ont quasiment doublé entre 2002 et 2008, le Plan Intérimaire de l'Éducation constate que ces effectifs ont fortement ralenti et même chuté depuis 2009, et ce pour la première fois depuis 10 ans. Les grèves à répétition des maîtres Fram qui revendiquent sans cesse leur subvention auprès du ministère de l'Éducation nationale, ainsi que l'insécurité ambiante qui règne dans le milieu rural, menacent d'aggraver encore la situation. Bon nombre d'élèves n'arrivent plus à suivre normalement le rythme scolaire à cause des attaques répétitives des bandits dans des régions comme l'Anosy, l'Androy et le Bongolava. Deux tiers des enseignants au niveau primaire sont désormais des enseignants communautaires, payés par les parents d'élèves et qui n'ont reçu aucune formation adéquate. La contribution du GPE appuiera notamment la prise en charge partielle des subventions aux enseignants communautaires à partir de l'année scolaire 2013/14 ainsi que leur formation, la distribution de kits scolaires pour tous les élèves des écoles primaires publiques à partir de la rentrée 2014/15, l'allocation de subventions complémentaires aux caisses d'écoles primaires publiques, la construction de nouvelles classes et le fonctionnement des cantines dans les régions les plus touchées par l'insécurité alimentaire. 2 millions d'enfants, près de 24.000 enseignants et 14.500 écoles primaires bénéficieront de ce don, en coordination avec les autres partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'éducation pour la même période. Le GPE et ses partenaires précisent que cette contribution ne saurait être rapprochée de la situation politique actuelle ni représenter un soutien ou une reconnaissance en faveur de quelque courant politique que ce soit.

30/05 - Plus de 1,9 millions d'enfants ont pu être extraits des pires formes de travail en l'espace de quatre ans. Ce chiffre demeure pourtant faible par rapport aux 1,8 millions d'enfants de 5 à 17 ans qui travaillent encore dans des conditions dangereuses, selon les statistiques du BIT, suite aux actions du programme d'élimination du travail des enfants par l'éducation (BIT/Ipec Tackle). Le programme comporte un volet d'appui aux parents dans leurs activités génératrices de revenus afin qu'ils évitent de faire travailler leurs enfants. 900 parents ont bénéficié à ce titre d'une assistance. Outre la méconnaissance des droits des enfants, la pauvreté est la première cause qui pousse les parents à faire travailler les mineurs, même s'il s'agit de travaux dangereux. La crise politique a renforcé le phénomène. Une liste des pires formes de travail pour les enfants est encore en attente de validation. Le programme, d'un montant de 1 million de dollars, financé par l'UE sur la période 2009-2013, doit s'achever au mois d'août.

31/05 - Maltraitance à l'endroit des enfants : dans 77 % des cas les filles sont les victimes. Le constat a été établi dans une enquête effectuée en 2012 dans 10 régions. Plus de la moitié des cas sont subis par des enfants de 15 à 17 ans. Les cas les plus fréquents sont liés à une grossesse précoce, au mariage précoce, à l'abandon, à la prostitution, souvent encouragée par les familles, aux abus sexuels, y compris les rapports incestueux, ou encore à la négligence. « *Des fillettes se prostituent à l'âge de 8 ans à Mahajanga, alors qu'elles ont 11 ans à Nosy Be. 40 % des enfants âgés de 15 ans sont enfermés dans la prostitution dans certaines régions* », révèle la chef de section protection de l'enfant auprès de l'UNICEF. Plus de 8 millions d'enfants vivent sous le seuil de la pauvreté. 1.873.000 enfants de moins de 17 ans exercent des activités économiques. 28 %, soit 438.000, sont soumis à un travail dangereux. Le comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies, lors de sa 59ème conférence, en janvier 2012, a estimé que la situation devenait de plus en plus préoccupante à Madagascar. Une vaste campagne de sensibilisation contre les maltraitances et violences infligées aux enfants est lancée par l'UNICEF et le ministère de la Population et des Affaires sociales avec la contribution d'autres départements ministériels et du secteur privé.

► Santé

17/05 - Lutte contre le paludisme : diminution importante du taux de décès. Madagascar a pu effectuer des avancées notables en termes de lutte contre le paludisme au cours de ces 10 dernières années, selon le rapport du programme national de lutte. Le classement du paludisme comme motif de consultation et d'admission de patients dans les hôpitaux publics est passé du second rang en 2007 au 8ème rang cette année. La maladie ne représente actuellement que 8 % des causes de décès d'enfants de moins de 5 ans contre 26 % en 2007, et 2% des causes de décès chez les enfants de plus de 5 ans. Cette avancée importante a été obtenue grâce à la réalisation de la stratégie nationale de lutte contre le paludisme, initiée conjointement par le ministère de la Santé et les partenaires techniques et financiers. Un plan stratégique de lutte contre le paludisme, d'une durée de 5 ans, a été entamé cette année, avec l'objectif ambitieux d'éradiquer le paludisme à Madagascar.

► Insécurité

02/05 – L'insécurité dans le Sud menace les élections : d'après un ancien député de la région, la recrudescence des actes de banditisme dans le Grand Sud pourrait affecter gravement le taux de participation aux prochaines élections, principalement dans trois districts. L'invasion acridienne qui fait rage dans ces mêmes localités risque d'aggraver encore la situation.

04/05 - Quatorze blessés dans l'attaque d'un car à Betroka. Une bande armée a attaqué en plein jour un camion-brousse, semant la terreur sur une route nationale. Les passagers ont été délestés d'importantes sommes d'argent. D'autres véhicules sont parvenus à échapper au traquenard.

06/05 - Insécurité dans le Sud : une délégation gouvernementale conduite par le premier ministre s'est rendue dans le Sud et a tenu une réunion de travail destinée à faire face à la recrudescence des actes de banditisme. Il a été décidé qu'une délégation de la primature restera à Betroka pour définir avec les autorités locales, les autorités religieuses et les représentants de la population quelles sont les solutions pérennes à mettre en place.

11/05 - Échange de coups de feu meurtriers entre le Fokonolona et une horde de dahalo à Befotaka. Le bilan fait état de 5 morts dans les rangs des bandits, 3 parmi les villageois. Une centaine de voleurs de bétail, équipés d'une soixantaine de fusils de chasse et d'une kalachnikov, se sont heurtés en pleine nuit avec les villageois, cible de l'attaque. Les assaillants se sont emparés d'une centaine de bovidés.

15/05 - Tribune titre : « Alerte rouge, la population a soif de vengeance ». Le site s'alarme de la multiplication des agressions dans toutes les régions de la Grande Ile et des réactions exacerbées qu'elles provoquent. Il n'est pas rare de voir des malfaiteurs lynchés à mort ou brûlés vifs par des foules de plusieurs centaines de personnes. La gendarmerie rappelle que la population n'est pas autorisée à se faire justice, ni à organiser l'autodéfense en mettant en place des milices et des barrages nocturnes dans les quartiers. Les forces de l'ordre encouragent en

revanche le renforcement de la collaboration avec la population, sous la forme du système « *andrimasom-pokonolona* ». *La Gazette* écrit « *La vindicte populaire est maintenant la réponse des victimes des « dahalo », de tous les bandits, aux autorités concernées. C'est la seule et unique arme des honnêtes villageois et citadins, longtemps négligés, ignorés. Des voix émergent afin d'encourager, sinon vulgariser cette « justice rapide » sans magistrat, sans greffier, sans avocat, sans gendarme, sans policier...* ».

21/05 - Madagascar à la 7ème place du classement des 10 pays au monde où la population a le plus peur pour sa sécurité, devant l'Afghanistan, l'Ouganda et la Bolivie. Une situation qui s'est particulièrement aggravée depuis 2009.

22/05 - Des dizaines de dahalo ont tué à trois reprises à Betroka. Appréhendés, deux d'entre eux ont été brûlés. Le Fokonolona s'est mobilisé dès que la compagnie de gendarmerie s'est mise à suivre à la trace les auteurs de ces assassinats et des exactions qui les ont accompagnés. Des villageois se sont rassemblés par centaines pour appuyer les forces de l'ordre. Deux fuyards se sont retranchés dans une maison en prenant une femme en otage. Le premier est tombé sous les balles des gendarmes qui ont riposté à coups de kalachnikov. Tombé dans les griffes d'une foule en furie, son comparse a été lynché à mort. Les deux individus ont été par la suite brûlés. Selon *Tananews*, 7 personnes sont décédées par suite de vindicte populaire dans la semaine du 12 au 19 mai.

Un groupe d'agitateurs sème de nuit un vent de panique dans plusieurs quartiers de la capitale. Des coups de feu ont été entendus dans plusieurs secteurs. Les forces de l'ordre ne sont pas parvenues à mettre la main sur ces auteurs de troubles et à déterminer les mobiles de leurs actes.

30/05 - Amboasary-Sud : des victimes de sévices des dahalo, contraints de trouver refuge dans les champs et dans les forêts, menacent de se faire justice. Les villageois qui crient vengeance se sont regroupés et menacent de prendre d'assaut deux villages où sont retranchés un chef de bande et ses comparses, lourdement armés. « *Un risque sérieux de guerre civile est imminent* », lâche le maire. Selon ses explications, une attaque armée suivie du rapt et du meurtre d'un adolescent a été l'évènement déclencheur. La bande garde dans son retranchement près de 700 bœufs raziés. Les forces de l'ordre ne sont pas intervenues. Le chef de bande, Barinjaka, connu depuis 2011, aurait sous son commandement des dizaines de milices armées qui ne cesseraient de recruter. Il serait proche du célèbre et mythique chef dahalo Remenabila dont la tête a été mise à prix. Depuis le début de l'année, Barinjaka et ses hommes ont mené la vie dure aux habitants du district, où ils ont tué et blessé des femmes enceintes et des enfants. « *Lors de l'opération Tandroka, le colonel Lylison et ses éléments ont donné du fil à retordre aux hommes de Barinjaka. Après le départ des forces de pacification, ces derniers sont devenus de plus en plus redoutables et violents, si bien que les villageois ont dû abandonner leurs foyers pour se réfugier dans les champs* », indique le maire qui est également en fuite en raison des menaces qui pèsent sur lui. Les villageois sollicitent le redéploiement à Amboasary des forces spéciales dirigées par le colonel de la FIS.

Une fusillade entre Fokonolona et militaires, d'une part, et voleurs de bétail, d'autre part, a fait trois blessés à Tsi-roanomandidy (Centre-ouest). Un sergent et un membre du comité de vigilance ont été blessés par balle.

30/05 - Omer Beriziky tente de s'imposer face à l'insécurité galopante. Le premier ministre, chef du gouvernement et chef de l'Etat-major mixte opérationnel (EMMONAT), a décidé de convoquer les hauts-responsables de la sécurité pour prendre, selon le communiqué officiel, des mesures drastiques dans le but d'éradiquer toutes les formes d'atteinte à la sécurité publique, dont les menaces et les intimidations envers la population et tous les résidents étrangers. *La Gazette* écrit : « *Tout le monde comprendra qu'il s'agit d'un avertissement à ceux et celles qui tentent de fomenter des troubles dans le pays et continuent de menacer les représentants de la communauté internationale* ». L'initiative entre à n'en pas douter dans le cadre du bras de fer que se livrent les deux têtes de l'exécutif. Si le premier ministre est le « *patron* » de l'EMMONT, le président de la Transition est le commandant suprême des forces armées.

► Justice, gouvernance, prisonniers politiques

01/05 - Perle Zafinandro-Fourquet et les membres de l'association Fagnomba, emprisonnés depuis le 12 mars à Tolagnaro, ont été libérés à l'issue de leur procès¹⁵. Officiellement, Perle et une quinzaine de militants de Fagnomba ont été arrêtés le 11 mars suite à un vol de matériel, notamment de disques durs, intervenu le 27 février dans un bureau de la CENIT. Une dizaine d'entre eux a été libérée au bout d'une semaine mais Perle Zafinandro-Fourquet, la présidente, et 6 membres de Fagnomba ont été maintenus en détention. Depuis trois ans, Fagnomba milite auprès des villageois d'Anosy, expropriés par QMM. Le combat de Fagnomba tient essentiellement en trois points : le droit à une indemnisation décente des propriétaires terriens expulsés de leurs terres pour le besoin de cette firme (beaucoup n'auraient jamais été payés), l'embauche de travailleurs locaux, la protection de

¹⁵ Cf. revue de presse de mars 2013 p.21 - <http://justmad.canalblog.com/archives/2013/03/27/26749447.html>

l'environnement. Perle Zafinandro-Fourquet se présentera à nouveau devant la justice le 14 mai suite aux plaintes déposées par QMM. Le jugement rendu condamne le groupe à un an de prison avec sursis et 5 ans de mise à l'épreuve pour avoir organisé des barrages sur les voies d'accès à l'entreprise. Perle Zafinandro-Fourquet, interviewée par le site réunionnais *Clicanoo*, fait part de son intention de faire appel. Elle laisse entendre qu'elle pourrait se porter candidate aux législatives. Le comité de soutien piloté depuis la Réunion par ses proches lui aurait été d'un grand secours. « *La justice avait à garder une certaine image vis-à-vis de l'étranger. Je remercie tous ceux qui nous ont soutenus* », conclut-elle.

06/05 - Les délestages provoquent des émeutes meurtrières à Mananara-Nord. Un patient a rendu l'âme en bloc opératoire suite à une coupure de courant. Le Fokonolona a tenté une attaque contre le commissariat. Frappé d'une balle de la police, un adolescent de 13 ans a trouvé la mort. Hors d'elle, une masse humaine a pris d'assaut 5 maisons de policiers et les a saccagés. Le chef de secteur de la Jirama a échappé de peu à la vindicte populaire. Des tirs de sommation ne sont pas venus à bout de la rage de la population, contraignant les forces de l'ordre à se replier. D'après un membre du Congrès, le nombre de morts se serait en fait élevé à 6 personnes.

22/05 - Le procès du Tangalamena, Patrick Zakariasy, reporté au lendemain de la Fête Nationale, le 27 juin. Ce chef traditionnel, ainsi que les journalistes impliqués dans l'affaire, ont répondu à l'appel du tribunal mais un report a été décidé pour permettre la convocation d'une personnalité dont l'identité n'a pas été révélée. Patrick Zakariasy est poursuivi pour faux et usage de faux et diffamation, suite à ses « *révélations* » portant sur les trafics de bois de rose, lors d'une conférence de presse tenue le 12 octobre 2012. Ses déclarations lui ont valu d'être placé sous mandat de dépôt à la maison centrale d'Antanimora. Il n'a été relâché que le 3 janvier. Les journalistes, quant à eux, sont poursuivis pour publication de fausses nouvelles.

25/05 - Deux individus lynchés pour vol de vanille. Ligoté et suspendu à un chevron avec son comparse, un repris de justice a été matraqué à mort pendant toute une nuit à Vohémar. Il a été appréhendé pour vol de vanille avec son acolyte qui lutte aussi contre la mort.

Un groupe d'Indo-pakistanaïens porte plainte contre des compatriotes. D'après *La Nation*, le groupe a adressé un courrier à la communauté internationale pour dénoncer les agissements d'un clan de *karana* dont certains possèdent la nationalité française. Ses membres seraient compromis dans des affaires de trafic d'influence, de corruption, de blanchiment d'argent, d'importation et d'exportation de drogue, de trafics d'armes, des exactions dans le Sud, des tentatives d'assassinat et des opérations d'exportation illicite d'or et de bois de rose. Ils bénéficieraient de protections en haut lieu et seraient impliqués dans des assassinats non élucidés. Le quotidien diffère la publication de l'identité des personnes mises en cause.

27/05 - La Conférence épiscopale catholique tire la sonnette d'alarme¹⁶. Les évêques constatent une nouvelle fois que « *la majorité des Malgaches vit dans la misère, et une infime minorité seulement dans l'opulence* ». Et d'ajouter que « *le nombre de familles divisées, la corruption, l'insécurité et un climat général de violence ne cessent d'augmenter* ». « *L'autorité de l'Etat est inexistante, elle ne protège plus le peuple, elle n'est plus fiable. (...) Le bien commun et le bien des personnes ne sont plus respectés* ». L'assemblée condamne le « *manque de volonté politique* » et « *l'absence de tout sens patriotique de la part des dirigeants* ». « *Un nuage inquiétant s'étend déjà sur les jeunes et générations futures* », déplore-t-elle. « *Les essaims de criquets qui recouvrent plus de la moitié de Madagascar, et que chacun regarde sans aucune réaction, ne sont-ils pas l'image forte de ce que nous vivons ? Le pays est moribond* », constate-t-elle.

29/05 - Le CDE pour l'ouverture d'une enquête sur les avoirs extérieurs d'Andry Rajoelina. Le président du Club Développement et Ethique (CDE), Albain Rabemananjara, réclame l'ouverture d'une enquête sur les avoirs extérieurs de tous les dirigeants transitoires, particulièrement ceux du président de la Transition. Il estime en effet que « *le fait que la communauté internationale ait menacé de geler ses avoirs extérieurs pour imposer le « ni...ni » signifie forcément que le numéro Un dispose d'avoirs extérieurs, soit des comptes bancaires et des placements, soit des biens immobiliers* ». Il ajoute que « *le flou entretenu par les dirigeants actuels sur leurs avoirs extérieurs affaiblit davantage la confiance des citoyens envers leurs représentants* ».

29/05 - Vindicte populaire à Ambohimahasoa (Centre-Est) : 13 morts dont 9 personnes brûlées vives, suite à un différend familial. Tout a commencé lorsqu'un individu, sous l'emprise de l'alcool, a tué au couteau deux de ses frères, avec qui il était en conflit. Poursuivi par des proches de ses deux frères décédés, il s'est enfui, trouvant refuge au domicile d'une de ses sœurs. Les poursuivants du criminel ont crié vengeance. « *Ils ont cloué les portes pour que personne ne puisse sortir. Ils ont ensuite mis le feu. Deux chefs de famille ont réussi à s'échapper. Sitôt à*

¹⁶ http://fr.radiovaticana.va/news/2013/05/29/pour_que_madagascar_soit_une_terre_de_paix_et_de_joye : %E2%80%99appel_de/fr1-696627

découvert, l'un d'eux a été abattu à coups de fusil de chasse. Très vite appréhendé dans sa fuite, son compagnon a été tailladé à mort à coups de coupe-coupe et de coutelas », rapporte la gendarmerie.

30/05 - Détenus politiques : au total, 24 détenus politiques sont toujours écroués à Tsiafahy. Leurs familles réclament leur libération immédiate en vertu de l'application de la feuille de route. Elles ont profité du passage des émissaires de la SADC, Leonardo Simao et Tomas Nuno, pour se faire de nouveau entendre. Ces incarcérations résultent d'événements tels que le 7 février 2009 à Ambohitsorohitra ou encore les affaires BANI et FIGN. « *Puisque la communauté internationale exige la mise en œuvre intégrale de la feuille de route et que ses représentants soutiennent qu'ils procèdent régulièrement à un contrôle et à un suivi, qu'on applique l'article 16 en libérant immédiatement les détenus politiques, civils et militaires* », ont clamé les familles qui demandent la libération de leurs proches avant la tenue des élections.

L'association Solidarité des Victimes Politiques (SVP 2009) voit le jour. Son objectif principal est d'obtenir la libération des détenus politiques. Elle n'a pas hésité à fustiger le CRM, accusé de n'avoir pas joué pleinement son rôle. Un point de vue partagé par le pasteur Valisoa, victime des événements de 2009. L'homme d'Eglise pense, par ailleurs, que la mise en œuvre de la réconciliation nationale devrait revenir au FFKM.

► Médias

03/05 - Journée mondiale de la liberté de la presse : les Etats-Unis mettent à nouveau en garde le régime.

Dans un communiqué le conseiller en Communication et aux Affaires Culturelles de l'ambassade des Etats-Unis déclare notamment : « *Il faut respecter les droits consacrés dans les lois en vigueur au pays et dans les traités internationaux. Plus précisément, la presse doit être en mesure de rapporter librement les activités politiques sans craindre une quelconque intimidation, emprisonnement ou fermeture. Il est regrettable de constater que le régime en place continue à avoir recours à de telles pratiques à l'encontre de journalistes et organes de presse. A l'occasion de la Journée Mondiale de la Liberté de la Presse, les Etats-Unis lancent à nouveau un appel à l'endroit de tous les acteurs politiques, surtout ceux au sein des ministères chargés de la communication, de la justice ainsi que des forces de l'ordre. Vous devez cesser immédiatement et sans conditions les sanctions, poursuites et intimidations dirigées à l'encontre des journalistes. Le fait de ne pas prendre de telles mesures sape le processus électoral dans son ensemble et met en danger la reconnaissance internationale pour lesdites élections. Plus tôt cette semaine, l'organisation de renom international Freedom House a considéré que l'environnement dans lequel la presse à Madagascar évolue "n'est pas libre." On ne peut tenir des élections légitimes là où il n'y a pas de véritables libertés et droits* ».

04/05 - Le monde médiatique malgache est toujours dans l'attente d'un nouveau code de Communication.

Une loi qui n'entre pas dans les priorités du gouvernement. « *Le projet de nouveau code est prêt depuis un an* », déclare Harry Laurent Rahajason, ministre de la Communication à l'occasion de la Journée mondiale pour la liberté de la presse. Le porte-parole du gouvernement reconnaît à demi-mot la lenteur de sa mise en œuvre. Selon le ministre, le code devrait « *améliorer les conditions de travail et la protection des journalistes* ». L'un des principaux points noirs de l'actuelle législation, datant de 1990, est la responsabilité pénale du journaliste devant la justice. Mais avec le nouveau projet, « *les peines de prison seront remplacées par de lourdes amendes* », prévient le ministre. « *Une manière d'impliquer les patrons de presse dans la vie de leur société et d'éviter les consignes* », souligne-t-il. Une convention collective sera annexée au code de la communication pour établir la relation entre le patron de presse et le journaliste et définir leurs responsabilités réciproques.

11/05 - Le syndicat des journalistes de Madagascar (SJM) réclame de l'Etat qu'il révèle en toute transparence où ont été placés les matériels logistiques et techniques des stations privées qu'il a saisis.

« *Les propriétaires des matériels saisis ont le droit de savoir où se trouvent leurs biens sinon c'est carrément du vol* » souligne le président du SJM, Rocco Rasoanaivo.

13/05 - Le syndicat des journalistes (SJM) interpelle la communauté internationale

pour qu'elle intervienne en faveur de la réouverture des 77 stations de radio et TV fermées par le pouvoir au cours des dernières années. Le SJM estime notamment qu'en période de précampagne électorale tous les citoyens ont droit à une information pluraliste. « *Actuellement, seuls les candidats proches du régime ont accès aux médias* » affirme Lalatiana Rakotondrazafy, secrétaire générale du syndicat, elle-même propriétaire de la radio *Free FM* fermée par le régime en 2012. Le président du syndicat, Rocco Rasoanaivo, réitère que si le ministre de la Communication n'est pas en mesure de défendre la liberté de la presse, il serait mieux pour lui de démissionner. « *Nous continuons à réclamer son départ* » rappelle-t-il. Depuis quatre ans, aucune licence n'a été accordée, aucun appel d'offre n'a été lancé. Le ministère de la Communication qui régit le secteur de l'audiovisuel estime qu'un assainissement doit être mené avant toute (ré)ouverture. « *Il y a encore trop d'irrégularités, des radios qui émettent alors qu'elles n'en ont pas le droit* », se justifie Harry Laurent Rahajason. De son côté le SJM recense au moins 8 médias audiovisuels ayant déjà rempli les conditions nécessaires pour une autorisation définitive, qu'ils n'ont jamais obtenue. « *Tant que certains opérateurs ne se plient pas aux textes réglementaires, l'assainissement doit se poursuivre* », ajoute le ministre. Mais l'opération traîne en longueur. Et les journalistes privés de chaînes ou de fréquences, commencent à

s'impatienter. « *C'est du juridisme exacerbé, dénonce Rocco Rasoanaivo, président du SJM. Les autorités s'abritent derrière le droit pour masquer une volonté de museler la presse indépendante* ». Dans son dernier communiqué sur la Grande Île, RSF rapportait « *le ménage* » fait « *de manière discrétionnaire par le ministère de la Communication dans le paysage médiatique malgache* » Madagascar figure en 88^{ème} position dans le classement 2013 de la liberté de la presse réalisé par l'organisation. Un recul de 4 places par rapport à 2012.

30/05 - Le Conseiller en Communication et aux Affaires Culturelles de l'ambassade des Etats-Unis dénonce l'inexistence de la liberté de la presse. Brett Bruen déclare : « *« Malgré nos efforts, la presse à Madagascar est muselée par le régime »* ».

ECONOMIE - SOCIAL - ENVIRONNEMENT

► Exploitation des ressources minières

07/05 - La société chinoise Mainland mise en demeure. La réhabilitation de la RN 5 entre Fénérive-Est et Toamasina, dont elle a la charge, accuse un retard inexplicable. Le ministère des Mines a pris sa décision à l'issue d'une visite d'inspection effectuée par le comité ad hoc chargé du suivi des activités de l'opérateur minier. Un délai de 15 jours est donné à Mainland pour qu'elle propose de nouveaux engagements, avec un calendrier. La compagnie dispose de 5 permis de recherche et d'exploitation d'ilménite dans 5 régions dont un Fénérive-Est, où elle était arrivée dans la phase d'exploitation et commençait à exporter. Le passage fréquent des camions transportant le minerai jusqu'au port de Toamasina avait entraîné de sérieuses dégradations de la route. L'administration avait donc décidé d'obliger la compagnie à effectuer la réhabilitation de cet axe et à restaurer les dégâts environnementaux laissés par l'exploitation. En attendant, toutes ses activités à Madagascar sont suspendues, une mesure qui reste en vigueur et dont la levée est, entre autres, conditionnée par la réfection de cet vital pour l'économie de la côte Est.

18/05 - Le Collectif Tany s'inquiète du silence des autorités sur le projet Wisco à Soalala¹⁷. La société chinoise Madagascar Wuhan Iron and Steel Corporation, Wisco, titulaire de permis miniers suite à un appel d'offres lancé par le gouvernement en 2008, exploitera pendant 30 ans les gisements de fer de Soalala qui comportent environ 350 millions de tonnes de réserves dans les régions Boeny et Melaky de l'Ouest de l'île. Un port gigantesque, d'une capacité de 150.000 tonnes, nécessitant un tirant d'eau d'au moins 18 m, sera construit pour l'évacuation du minerai de fer vers la Chine et deviendra le plus grand port de Madagascar. Les dernières informations publiques sur ce sujet datant de juillet 2012, le Collectif Tany (Défense des terres malgaches) s'inquiète de la grande discrétion qui entoure l'évolution du projet et surtout des conséquences négatives qui ne manqueront pas d'en résulter pour les zones concernées et les riverains, notamment des déplacements de populations.

27/05 - Conférence épiscopale : les catholiques condamnent le pillage des ressources naturelles par les multinationales. « *Le potentiel [des ressources naturelles] n'est pas transformé dans le pays. Au lieu de créer des emplois et d'améliorer la vie des Malgaches, il est pillé par les multinationales* », avancent les évêques, avant de s'interroger : « *N'est-ce pas du vol caractérisé ?* » La conférence épiscopale pointe du doigt « *le manque de volonté politique et l'absence de tout sens patriotique de la part de nos dirigeants* ». Et de conclure : « *Le pays est moribond* ». La Conférence note cependant l'espoir que la population place dans les prochaines élections car, « *elles sont une expression de la souveraineté nationale* ». Elle demande que les citoyens s'expriment d'une manière libre et « *que les résultats des différents scrutins ne soient pas manipulés* ».

28/05 - Deux lingots d'or interceptés. Une contrebande d'or a été mise à nu à l'aéroport international d'Ivato. Deux lingots pesant au total 1,5 kg, ont été découverts dans la valise d'un ressortissant chinois.

► Trafics de bois précieux

03/05 - Le potentiel d'exportation de bois précieux à l'étude. Madagascar se prépare à la mise en application de la restriction du commerce des bois précieux résultant de leur inscription à l'Annexe II de la Cites. Les autorités scientifiques sont sur le terrain pour étudier les potentialités d'exportation hors aires protégées. Elles bénéficient pour ce faire d'aides financières de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Les études, dont une partie fait appel aux images satellite, devraient arriver à terme début août. La traçabilité des produits devrait être assurée à partir du mois de juin. Les pays signataires de la Convention ne pourront plus importer les bois malgaches concernés sans permis. Jusqu'ici, le choix de Madagascar se porte sur l'exportation des bois brut et non sur l'appel à la transformation au niveau local, qui aurait permis de créer de la valeur ajoutée, observe *L'Express*.

¹⁷ Cf. Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/01/16/448497/86706943.pdf>

10/05 - Entre 3.000 et 4.000 rondins de bois de rose (estimés à 700 tonnes), objet d'une exploitation illicite, découverts à 50 km de Sambava par une équipe du ministère de l'Environnement. La délégation a été dépêchée sur place suite aux renseignements donnés par un témoin. Les rondins étaient cachés aux abords d'une plage, prêts à être embarqués.

11/05 - L'Alliance Voahary Gasy soupçonne une reprise massive des exportations illicites de bois de rose¹⁸. 2.200 rondins ont été saisis à 50 km de Sambava. Les bois ont été découverts dans une propriété privée mais des doutes subsistent sur l'identité de leur propriétaire. Par ailleurs, un bateau suspecté de transporter des bois précieux, arrivant de Farafangana, devrait être perquisitionné au Port d'Ehoala à Tolagnaro. L'Alliance interpelle les décideurs sur cette situation chaotique, aggravée par la campagne électorale qui focalise toutes les attentions et la prochaine mise en application des dispositions contraignantes de l'Annexe II de la Cites. Certains candidats pourraient également être à la recherche de fonds pour financer leur campagne.

11/015 - Coup de force au port de Toamasina sur fond de trafics de bois de rose. Immobilisé sur ordonnance du tribunal, un bateau battant pavillon malgache a levé l'ancre sans autorisation des autorités portuaires. Le bâtiment, qui appartient à une société de transport de Mahajanga, a été arraché à cette compagnie en octobre 2012. Il serait entre les mains d'une tierce personne qui se serait également approprié un second navire. L'armateur aurait demandé à ce que la situation soit régularisée par la signature d'un contrat de location. Pour se dérober à l'obligation de régler des frais de location, cette personne aurait prétexté agir au nom de l'Etat dans le cadre d'une mission de financement de la campagne présidentielle. L'armateur aurait perdu la trace des deux bâtiments, qui ont par la suite été repérés au large du cap Masoala, plaque tournant des trafics de bois de rose. Selon la gendarmerie, ils effectuaient des liaisons entre Toamasina, Mananara-Nord, Maroanstetra, Vohémar et Sambava.

30/05 - Des stocks illicites de bois de rose ont été constatés à Antalaha, centre névralgique des trafics. « Ces stocks n'ont pas été déclarés, et ils sont enterrés dans trois endroits différents. Normalement, quand il est justifié que les stocks sont illicites, le chef de cantonnement doit procéder à la saisie. Un mandat de perquisition a déjà été délivré par le procureur, mais jusqu'à maintenant, aucune saisie n'a été faite. D'après les informations que nous avons recueillies, le chef de cantonnement a reçu un ordre d'interdiction de saisie émanant du directeur régional de l'Environnement et des Forêts. Ce responsable est victime d'une menace d'affectation », déclare à Midi un conseiller technique du ministère.

► Environnement, calamités

07/05 - Madagascar fait face à sa plus grande invasion de criquets depuis 16 ans. La situation est plus que tendue dans le Sud-ouest. Depuis plusieurs semaines, une invasion de criquets d'une gravité extrême dévore toutes les cultures. Le cyclone Haruna, qui a frappé l'île en février, a créé les conditions d'humidité favorables à la prolifération des migrateurs. Selon une récente mission de comptage, leur population atteint 500 milliards. En un jour, jusqu'à 100.000 tonnes de végétation verte peuvent disparaître. « C'est toute la population malgache maintenant qui est concernée », explique le directeur de la Protection des Végétaux au ministère de l'Agriculture. Plus de la moitié des 22 millions de Malgaches sont désormais menacée dans leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et la FAO, dont les experts étaient sur place fin avril, compare la situation à celle de 1997, date de la dernière grande invasion acridienne qui avait coûté 60 millions de dollars au pays. Le gouvernement avait déclaré l'état d'alerte dès novembre, qualifiant l'invasion de « *calamité publique* ». Mais la majeure partie du budget du centre national anti-acridien part en salaires. Dans le même temps, les fonds internationaux se font attendre. Un nouveau plan vient d'être élaboré par la FAO pour 2013-2016 avec le ministère de l'Agriculture. Ce plan a cependant besoin de 17 millions d'euros d'ici juin et de 31,5 millions d'euros en tout pour pouvoir démarrer en septembre le traitement par voie aérienne des millions d'hectares touchés. La situation pourrait affecter considérablement le taux de participation aux prochaines élections, principalement dans 7 districts. Antananarivo elle-même n'est plus à l'abri du fléau. La ville d'Antsirabe a été touchée et l'invasion remonte vers la région Analamanga. Les paysans et les autorités de 9 régions ont lancé un appel de détresse. La sécurité alimentaire de certaines zones est d'ores et déjà compromise. 15 régions sur 22 sont touchées. Tout le territoire sera infesté d'ici le mois de septembre si aucune disposition n'est prise au plus vite. Certains habitants tentent de profiter de cette calamité pour commercialiser des criquets sur les marchés.

15/05 - Le gouvernement exhorte la population à prendre une part active à la lutte antiacridienne, les bailleurs de fonds internationaux n'ayant pas répondu à l'appel de la FAO. Les incertitudes liées à la poursuite de la feuille de route les inciteraient à la prudence. 86 communes du Vakinankaratra se sont lancées dans une levée de fonds de 200.000 Ar par commune pour lutter par leurs propres moyens contre l'invasion.

¹⁸ Cf. Blog Justmad - <http://www.rfi.fr/emission/20130519-madagascar-traffic-bois-rose>

30/05 - Après des mois d'inaction, le conseil des ministres a décidé le déblocage par le ministère des Finances et du Budget, d'un fonds d'urgence de 2 milliards Ar pour entamer la lutte antiacridienne, en attendant le déblocage de 5 millions de dollars de la Banque mondiale. Il a été décidé de commencer le traitement par la région Vakinankaratra avec des pulvérisateurs au sol et en faisant appel à un aéronef des forces armées. Le président de la Transition a décidé de reprendre l'initiative sur ce dossier, après avoir critiqué l'attentisme du premier ministre. Le dossier est devenu une source supplémentaire de rivalités entre les deux têtes de l'exécutif, qui s'accusent mutuellement d'inaction.

► Divers

05/05 - Avec la crise, le secteur informel ne cesse de gagner du terrain. Il représenterait désormais 90 % des activités économiques de la Grande Ile. Le petit commerce informel explose, les marchands ambulants squattent les trottoirs dans les lieux à forte affluence et les services d'ordre sont impuissants à endiguer le phénomène. Les artisans seraient près de 70 % à opérer dans l'irrégularité. La Banque mondiale a reconnu la nette contribution de l'informel au maintien du PIB malgache, en dépit d'une crise politique et socio-économique sans précédent. Dès 2010, après seulement 12 mois de crise, le secteur avait déjà enregistré une hausse de 13 %. L'institution en avait déduit que l'informel avait permis de limiter l'impact de la crise. L'informel se développe également dans l'hôtellerie, notamment sur la côte Est et à Toamasina. Le secteur aurifère figure aussi parmi les domaines où l'on remarque le plus d'activités non déclarées. Une situation fortement encouragée par l'envolée du cours mondial de l'or. Dans la capitale, les acheteurs d'or opèrent désormais au vu et au su des autorités.

11/05 - Air Madagascar : une décision de la DGAC française provoque une levée de bouclier. Cette nouvelle affaire survient après l'interdiction de vol dans l'espace européen de deux appareils de la compagnie en 2011, non encore levée. La DGAC française vient de s'opposer à la signature d'un contrat conclu entre la compagnie nationale malgache et la compagnie réunionnaise Air Austral. Ce contrat, suite à un appel à collaboration de la compagnie française, devait permettre à Air Madagascar de mettre à la disposition d'Air Austral l'un de ses Boeings 737-300 pour assurer la liaison Réunion/Nosy Be/Dzaoudzi, la compagnie française étant en butte à des problèmes de capacités. Cette décision, non motivée, est perçue par l'opinion malgache comme une provocation, l'aéronef que la compagnie française voulait affréter ne faisant l'objet d'aucune restriction dans l'espace aérien européen duquel relève La Réunion. Les garanties de sécurité offertes par la compagnie malgache ne sont pas optimales, a indiqué un porte-parole de l'autorité française : « *voyager sur Air Madagascar n'équivaut pas à voyager sur Air Austral* ».

13/05 - Les investisseurs directs étrangers se rétractent. La conjoncture politique actuelle, marquée par les incertitudes sur le processus de sortie de crise, renforce le manque de visibilité des opérateurs économiques locaux et internationaux. Des investisseurs étrangers auraient pris du recul après la publication de la résolution du FFKM qui pourrait déboucher sur une remise en cause du calendrier électoral et une prolongation de la Transition. Des entreprises franches sur le point de prendre la décision de réinvestir à Madagascar auraient renoncé. Au niveau de l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM), les projets restent au stade d'intention. L'agro-business demeure un secteur très convoité par les étrangers, Asiatiques, Indiens, Chinois et Mauriciens. « *Nous recevons, toujours, des investisseurs qui disent être intéressés à investir au pays. Ils sont nombreux, mais quant à la réalisation des projets, nous n'avons pas encore d'échos. De plus, depuis 2008, nous ne disposons plus de budget pour faire des suivis. Les projets dans l'agro-business ont aussi été transférés au niveau du ministère chargé des Domaines, et beaucoup ne passent plus au niveau de l'EDBM* », explique un responsable.

17/05 - « Devenir le grenier de l'Océan Indien mais pas le vide-grenier de la globalisation économique », lance Ntsoa Randriamifidimanana, président du groupement du patronat malgache (FIVMPAMA) en marge de l'ouverture officielle d'un forum sur l'agro-business. L'objectif est de promouvoir la professionnalisation de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. « *A Madagascar, seuls 3 % des opérateurs agricoles sont formels* », rapporte Pierrot Botozaza, vice-premier ministre chargé de l'Économie et de l'industrie. « *Madagascar compterait plus de 40 millions d'habitants en 2030 (...) Avec le changement climatique, les conditions pour la pratique agricole ont évolué. Il y a un vrai besoin de réagir vite* », souligne la représentante de l'ONU. Le contexte sur le marché mondial est favorable à l'agro-business. La tendance de la demande des produits biologiques est par exemple bonne. Or c'est une filière qui peut être fortement véhiculée dans la Grande Ile, d'autant plus qu'elle recèle un grand potentiel de terres cultivables non exploitées.

22/05 - Le microcrédit, bouée d'oxygène en période de crise. Financer un restaurant, un commerce de poissons ou la revente de charbon de bois... Les possibilités offertes par le microcrédit sont vastes à Madagascar, où les habitants subissent les effets néfastes de la crise sociopolitique qui dure depuis 2009. Dans un long reportage, le site d'IRIN¹⁹ entraîne dans le surprenant monde de la microfinance dans la Grande Ile. Dans un contexte où

¹⁹ <http://www.irinnews.org/fr/Report/98065/Le-microcr%C3%A9dit-permet-aux-petites-entreprises-de-changer-la-donne-%C3%A0-Madagascar>

seulement 4 % des foyers sont rattachés au secteur bancaire classique, elle apparaît comme une alternative économique de choix. Apparu dans les années 1990, le microcrédit connaît une croissance rapide dans les années 2000 : il représente aujourd'hui 244,4 milliards Ar (86,5 millions d'euros) et touche 19 % des foyers. Madagascar compte un réseau d'un millier de vendeurs ambulants ayant bénéficié d'un microcrédit. Un cycle d'emprunt en 9 étapes est proposé, allant d'un minimum de 28 à 105 euros. Chaque fois qu'un crédit est remboursé, le plafond de l'emprunt suivant est relevé. Les délais de remboursement peuvent s'étendre sur un an mais l'accord de prêt initial impose aux emprunteurs d'épargner entre 0,07 à 0,14 euro par semaine.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande Ile, La Nation, Ma-Laza, Matora (agence de presse Madagascar), Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, Matv, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Xinhua, SlateAfrique, Afriqueinfos.

Taux de change : au 31/05/13, 1 euro = 2857 Ariary (cours pondéré)